

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT RAPPORT ANNUEL 2013





Sommaire



4 Avant-propos de la Présidente du Conseil d'administration

5 Entretien avec la Directrice générale

7 L'AFD en 2013

8 Faits marquants 2013

10 Un engagement en faveur d'un développement durable

14 Une institution bilatérale qui porte les priorités françaises

16 Panorama de l'activité 2013

18 Un usage ciblé des ressources financières de l'État

20 Les effets des financements sur le terrain

22 Le développement de l'Afrique subsaharienne, une priorité

26 Accompagner en Méditerranée la transition politique et économique

28 Favoriser en Asie les équilibres environnementaux et régionaux

30 Promouvoir en Amérique latine un développement durable et équitable

32 Participer au développement durable des Outre-mer

34 Agir dans les situations de crises, de conflits et de fragilités socio-politiques

36 Les étapes de financement d'un projet par l'AFD

38 Appuyer les initiatives des ONG

40 Agir avec les collectivités territoriales et les entreprises françaises

41 Intensifier les relations avec l'Union européenne

42 Travailler avec d'autres bailleurs de fonds

43 Le renforcement des compétences locales

44 Penser l'aide au développement

45 Publications, vidéos et conférences

47 L'équipe AFD

48 Le Conseil d'administration

49 L'organisation du groupe

50 L'équipe dirigeante

52 Travailler à l'AFD

54 Une présence internationale

55 Les informations financières

56 La situation financière

58 Les financements par pays

60 Les projets financés

Auant-propos

Laurence Tubiana

Présidente du Conseil d'administration

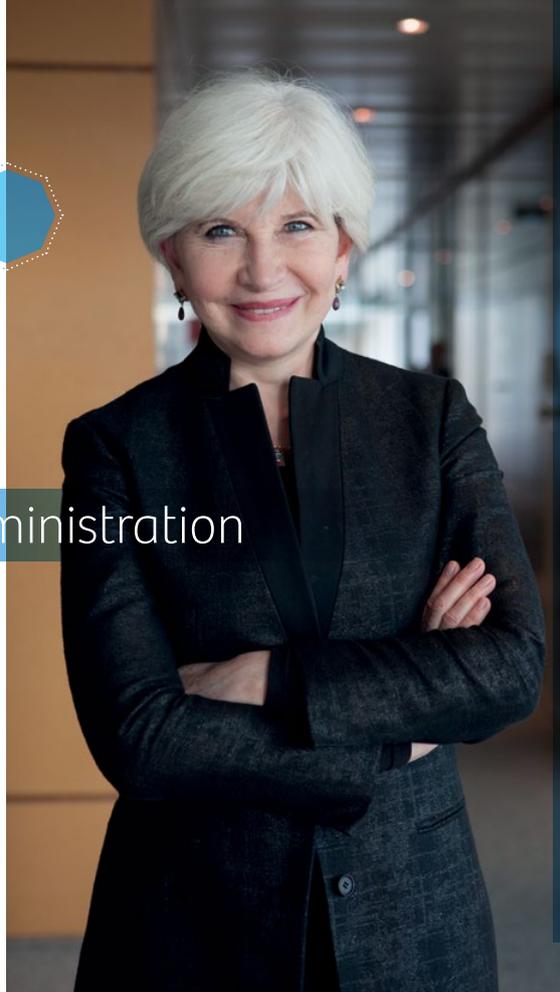
Les deux ans qui s'ouvrent sont très importants pour la politique de développement de la France. 2015 verra en effet converger deux processus majeurs, la négociation des Objectifs de Développement durable, sans doute destinés à prendre le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement, et la négociation d'un nouvel accord sur le climat.

Cette convergence est historique : depuis la conférence de Stockholm en 1972, le développement économique a été opposé, à longueur de négociations multilatérales, à la protection de l'environnement et en particulier à la lutte contre le changement climatique. Le lien entre consommation croissante de ressources naturelles et développement économique apparaissant comme indissoluble, la lutte contre le changement climatique devenait le synonyme d'un partage de fardeau, d'un conflit de droits d'accès.

Ce contexte est en train de changer et ce changement ouvre de nouvelles perspectives à la politique française de développement. Dans beaucoup de pays, l'idée que le seul objectif est de reproduire à l'identique, de « rattraper » le modèle de développement des économies industrialisées, est contestée.

Le temps n'est plus où l'aide au développement était vue comme un moyen de transférer, voire d'imposer – *via* les conditionnalités – des normes de comportement ou des « paquets » de politiques. Il s'agit aujourd'hui de nouer le dialogue sur les politiques avec des pays qui veulent explorer leur propre voie, de générer un processus d'apprentissage où la comparaison des expériences, la capacité de comprendre les contraintes et les opportunités de chacun sont la base de la coopération. Les domaines sont vastes et commencent à être explorés : politiques sociales, d'éducation et de santé, politiques de lutte contre le changement climatique. Ce dialogue, indispensable dans un monde globalisé, est le moyen de faire progresser des visions et des normes communes, de faire face aux interdépendances entre les sociétés.

Pour l'Agence Française de Développement, ce débat mondial sur la redéfinition des modèles de développement est une formidable opportunité et elle peut y contribuer sur un très grand nombre de terrains. Elle en a les moyens politiques, techniques et intellectuels. En effet, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2013 a clairement défini les mandats de l'Agence en les différenciant.



Elle doit aujourd'hui poursuivre sa tâche de développement et de projets dans les pays les moins avancés et elle doit contribuer dans les autres pays à soutenir l'action collective en faveur des biens publics mondiaux. La diversification des outils de l'Agence, du financement des projets aux aides sectorielles et budgétaires, est une chance pour innover. À travers la définition claire des cadres stratégiques de l'Agence et l'utilisation de ces outils sectoriels, l'Agence peut amener, dans le débat international des bailleurs de fonds, des idées, une méthode qui répondent au contexte politique et économique.

Cette méthode, l'Agence va pouvoir la déployer dans le cadre de la préparation de la Conférence 2015 des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. À Paris, il s'agira de trouver un accord engageant toutes les parties, et donc de comprendre les obstacles à la décarbonation des économies et proposer des solutions qui montrent qu'un développement économique est possible tout en réduisant massivement les émissions de gaz à effet de serre et en prenant en compte l'adaptation aux changements déjà engagés du climat. Beau défi pour l'Agence et qui suppose une grande mobilisation de ses moyens !

Enfin, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale vient instaurer un moment important pour la politique de développement : le fait que cette politique devra désormais, au même titre que les autres grandes politiques publiques, être débattue, évaluée, revue par les représentants du peuple français, lui donnant le statut qu'elle mérite. ●

Entretien avec

Anne Paugam

Directrice générale

L'année 2013 a été marquée par la densité des échéances stratégiques pour l'AFD. Quelle lecture faites-vous de la mission aujourd'hui assignée à l'Agence ?

Le CICID¹ et le projet de loi sur le développement et la solidarité internationale ont confirmé le rôle d'acteur pivot de la politique française de coopération joué par l'AFD. Il a également renforcé la cohérence globale de la mission de l'Agence : mission de solidarité face aux défis communs de la planète, qui se traduit par des partenariats différenciés selon les géographies. La lutte contre la pauvreté est une exigence première, raison pour laquelle nous concentrons les deux tiers de nos dons dans les pays les plus pauvres, avec une priorité donnée à l'Afrique et à la Méditerranée. Mais la lutte contre la pauvreté n'est efficace que si elle s'inscrit sur le long terme. C'est le triple défi du développement durable auquel nous cherchons à répondre, par la promotion de trajectoires économiques soutenables et créatrices d'emplois, la lutte contre les inégalités sociales, la lutte contre le changement climatique... Et c'est pourquoi notre mandat dans les pays émergents d'Amérique latine et d'Asie est celui de la « croissance verte et solidaire » : s'il n'y a pas d'avancées concrètes au Brésil ou en Chine dans la lutte contre le changement climatique, les progrès de développement acquis et futurs sont menacés partout.

Dans le contexte économique difficile que connaissent la France et l'Europe, les Français expriment des craintes vis-à-vis de la mondialisation. Quelle est la réponse de l'AFD face à ces craintes ?

Je crois que les Français et les Européens sont de plus en plus conscients des interdépendances dont la mondialisation est porteuse. Des crises économiques, sanitaires ou sécuritaires qui se déclenchent au Sud peuvent avoir des conséquences au Nord, et inversement. Le sort de nos enfants dépend des choix de développement qui se définissent aujourd'hui partout dans le monde. L'AFD, pour moi, est un instrument privilégié de la France pour agir en faveur d'une mondialisation mieux maîtrisée et plus équilibrée. C'est à cela que servent les financements que nous apportons au Niger pour le renforcement de son système de santé, à des banques turques pour qu'elles financent l'amélioration des pratiques sociales et environnementales des PME, à des villes indiennes pour une urbanisation plus sobre en carbone.



Je suis convaincue que les impacts concrets des projets que nous finançons, ainsi que l'effet de démonstration qu'ils produisent, contribuent à réduire directement et indirectement les déséquilibres de la mondialisation.

Une nouvelle vision de l'Afrique et de son potentiel semble se répandre dans les milieux économiques et politiques. Comment l'AFD se positionne-t-elle face aux enjeux de développement ?

L'Afrique est en pleine croissance économique et démographique, elle suscite un intérêt renouvelé dont il faut se réjouir. Car le continent fait face à des défis majeurs : financement de ses infrastructures, éducation et formation de sa jeunesse, création d'emplois, gestion de la croissance urbaine colossale, lutte contre la pauvreté et gestion des crises... C'est sur tous ces enjeux que nous répondons présent, en appui aux gouvernements, aux entreprises et aux collectivités africaines qui nous sollicitent. C'est d'ailleurs ce que nous a demandé le Président de la République lors du Sommet de l'Élysée, en décembre dernier : le groupe AFD apportera 20 milliards d'euros au continent dans son ensemble dans les cinq prochaines années, en mobilisant l'ensemble de ses outils financiers. En 2013, plus de la moitié de nos financements hors Outre-mer ont bénéficié à l'Afrique subsaharienne et au Maghreb.

Au-delà des volumes, ce sont les impacts que vous recherchez. Or l'aide au développement suscite parfois des doutes quant à son efficacité. Comment l'AFD s'assure-t-elle que ses financements ont les résultats espérés ?

C'est une question fondamentale pour l'Agence, à laquelle nous répondons à la fois en développant la mesure de nos impacts et en évaluant rigoureusement nos projets. Trois exemples très concrets : les réalisations de l'année 2013 attribuables à des projets financés par l'AFD ont permis de garantir l'accès de 1,5 million de personnes supplémentaires à une

¹ Comité interministériel de la coopération internationale et du développement



Visite du centre de formation professionnelle Mghira en Tunisie

source d'eau potable, d'appuyer plus de 878 000 exploitations agricoles familiales, et d'économiser plus de 3,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sans compter les impacts plus difficilement quantifiables mais tout aussi essentiels que sont le renforcement de capacités des acteurs locaux ou la structuration de politiques publiques, pour ne citer que ces deux exemples. Le travail méthodique d'évaluation que nous faisons nous permet aussi de tirer des leçons, éclairant à la fois nos stratégies d'intervention et le contenu des projets futurs.

L'expertise et le savoir-faire français peuvent être utiles au développement des pays du Sud. Comment l'AFD intègre-t-elle cette dimension dans ses interventions ?

Un constat d'abord : nos partenaires sont très souvent en demande d'expertise française au sens large – entreprises et bureaux d'études, collectivités, ONG, agences publiques... Je pense par exemple au partenariat entre le Bureau indien de l'efficacité énergétique et l'ADEME, qui collaborent « entre pairs » dans le domaine de l'efficacité énergétique. Il est important pour l'AFD d'intégrer le meilleur des savoir-faire français dans sa réponse à la demande de ses partenaires. Le secteur de l'urbain, où nos entreprises ont une expérience reconnue, est un bon exemple. Un nouvel outil créé en 2013, le FEXTE (Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences), nous permettra de mieux mobiliser et valoriser les savoir-faire français dans les pays à revenu intermédiaire.

Le contexte dans lequel l'AFD déploie son activité est en évolution constante, avec une multitude d'acteurs nouveaux qui apparaissent. Comment peut-elle s'adapter et garder une longueur d'avance ?

Le mot d'ordre est innovation. L'AFD doit être et rester une maison qui pense, qui crée, qui s'adapte et qui anticipe.

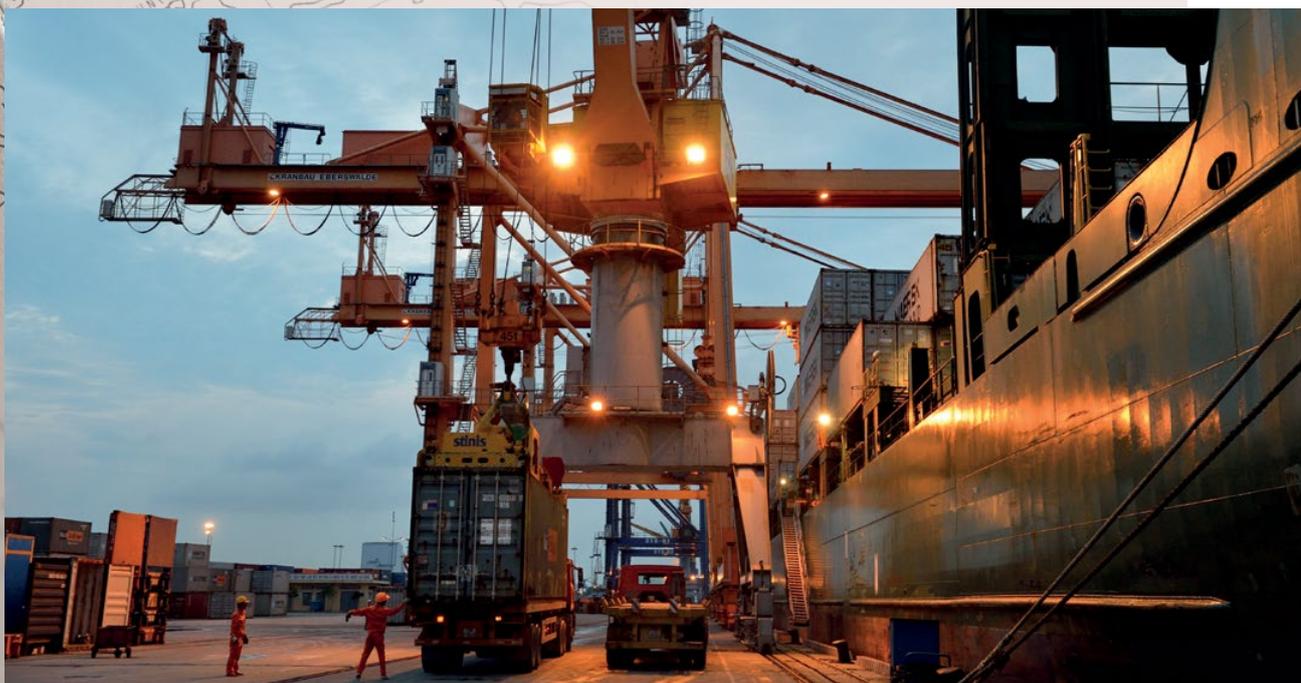
Nous devons être capables de faciliter l'émergence et l'intégration de nouvelles idées, propositions et façons de faire, qu'elles viennent de l'intérieur ou de l'extérieur de l'AFD. Cela suppose que nous sachions prendre des risques et que nous les partagions avec d'autres partenaires, en soutenant l'entrepreneuriat social par exemple. C'est dans cet esprit que l'AFD et sa filiale PROPARCO s'emploient à structurer des coalitions d'acteurs, intégrant des entreprises de toutes tailles mais également des ONG, pour construire des réponses les plus adaptées possibles à des enjeux de développement. Nous le faisons, entre autres, dans les secteurs du logement au Nigeria ou de la nutrition à Madagascar. Nous devons continuer à avancer dans cette direction en 2014, et développer des partenariats innovants avec tous les acteurs du développement, publics et privés.

2014 sera aussi une année de préparation des grandes échéances de 2015...

La France accueillera dans deux ans la Conférence Paris Climat 2015. L'AFD est très engagée sur le sujet du climat, et nous sommes particulièrement mobilisés. 50 % de nos financements doivent avoir un « co-bénéfice climat » : infrastructures de transport moins émissives, développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique des bâtiments... Ces projets contribuent à appuyer concrètement les positions françaises dans les négociations internationales. Et nous réfléchissons, avec d'autres banques de développement de tous les continents, à la question déterminante du financement de la lutte contre le changement climatique. L'autre grande échéance de 2015 est celle de la définition des Objectifs du Développement durable, qui pourraient remplacer les OMD. La France – et l'AFD – ont là encore une contribution significative à apporter à ces discussions historiques, qui doivent aboutir pour la première fois à un agenda de développement commun au Nord et au Sud. ●

L'AFD

en 2013



Faits marquants

2013

18 février

Reprise des activités au Mali

Les activités de l'AFD au Mali ont repris. Lors de la conférence des donateurs pour le développement du Mali en mai 2013, les représentants des 108 pays présents et des institutions internationales se sont engagés au financement de la refondation du Mali à hauteur de 3,25 milliards d'euros.

mars

Second avis développement durable

Chaque financement de projet envisagé passe désormais au crible d'un avis « développement durable », qui identifie sa contribution aux grandes finalités du développement durable (développement économique, lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité).

mai

20 ans en Asie

L'AFD a fêté ses vingt ans de présence dans la région, avec désormais 18 pays d'intervention, 9 agences, bientôt 1 milliard d'euros d'engagements...



50 ans du CEFEB, université d'entreprise



Soutien au secteur privé en Outre-mer

mars

Assises du développement et de la solidarité internationale

L'AFD a participé aux Assises du développement réunissant l'ensemble des acteurs de la coopération française. Elles ont donné lieu à la création d'une instance permanente de concertation, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale et ont été suivies d'un débat parlementaire à l'automne sur une grande loi d'orientation et de programmation afin de fixer les priorités de la politique française de développement.

avril

Nouveau bureau au Bangladesh

Face à l'accroissement des activités de l'AFD au Bangladesh où l'Agence est présente depuis 2009, un bureau a été ouvert dans la capitale, Dacca. L'AFD met en œuvre son mandat de promotion d'une croissance verte et solidaire à travers la réalisation de nombreux projets : un système innovant de bus « à haut niveau de service », la construction d'une station de traitement des eaux pour alimenter Dacca...

3 juin

Anne Paugam, nouvelle Directrice générale

Inspectrice générale des finances, Anne Paugam, est nommée Directrice générale de l'AFD.

19 juin

50 ans du CEFEB

Depuis sa création, le CEFEB, université d'entreprise de l'AFD, a accueilli dans ses séminaires et formations près de 18 000 personnes, à la fois des salariés de l'AFD et des partenaires du Sud, originaires de plus de 60 pays et issus d'administrations centrales et déconcentrées, de banques, du secteur privé, du milieu associatif.

3 juillet

Laurence Tubiana, nouvelle Présidente

Experte internationale du développement durable, Laurence Tubiana a été nommée Présidente du Conseil d'administration de l'AFD.

14 novembre

Renforcement du partenariat avec les ONG

Le Conseil d'administration de l'AFD a approuvé son premier Cadre d'intervention transversal en faveur des initiatives des Organisations de la société civile (OSC), pour la période 2013-2016. L'Agence s'engage à renforcer son appui aux OSC, reconnues comme des acteurs incontournables en matière de développement.

5 décembre

Forum « 100 innovations »

Dans le cadre du Sommet de l'Élysée, le forum « Afrique - 100 innovations pour le développement durable » a permis à 21 porteurs d'innovations africains de présenter leurs projets devant des bailleurs publics et privés, des chercheurs et des représentants d'ONG.



L'AFD fête ses 20 ans de présence en Asie



Hôpital de Sévaré, relance des activités au Mali

2013

Valorisation de l'expertise française

L'AFD se voit dotée d'un fonds pour financer l'expertise (FEXTE) dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier émergents ou à croissance rapide. Il vise à répondre aux demandes d'expertise et d'expériences françaises, tout en contribuant au développement durable de ces pays. Il participe également à l'influence française, en termes économiques mais aussi de politiques publiques ou de diplomatie écologique.

27 juin

Représentation de Bpifrance dans les Outre-mer

Dans la continuité de son action de représentation d'Oséo, l'AFD représente les activités de financement de Bpifrance dans les Départements d'Outre-mer. Afin de favoriser le développement et les investissements des entreprises, tous les produits nationaux seront disponibles pour les entrepreneurs.

31 juillet

Réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

Le CICID s'est réuni pour la première fois depuis quatre ans. Il a été décidé que la France concentrera ses subventions sur 16 pays pauvres prioritaires et sur les pays en crise. Au moins 85 % des ressources budgétaires allouées par l'État français à l'AFD ira aux pays d'Afrique et de la Méditerranée. Pour les pays d'Asie et d'Amérique latine, le mandat de croissance verte et solidaire a été réaffirmé.

Un engagement en faveur d'un développement durable

L'Agence Française de Développement finance et accompagne la mise en œuvre de projets de développement, en réponse aux besoins des pays du Sud. Son action vise à promouvoir un développement économique, social et environnemental durable.

Depuis plus de 70 ans, l'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique, a pour mission de combattre la pauvreté, contribuer à la préservation de notre planète et favoriser le développement économique dans les pays du Sud et dans les Outre-mer français.

Disposant d'un réseau de 71 agences à travers le monde, l'AFD intervient dans plus de 90 pays. Elle agit notamment en faveur de la scolarisation, de la santé maternelle et infantile, des agriculteurs et des petites entreprises, de l'adduction d'eau et de la lutte contre le changement climatique.

Pour remplir cette mission, elle s'appuie également sur sa filiale PROPARGO, dédiée au secteur privé, maillon essentiel du développement par son impact sur la création d'emplois et le dynamisme des économies. Il ne s'agit pas de se substituer aux banques traditionnelles, mais d'intervenir en complément ou lorsque l'offre bancaire s'avère insuffisante, et en portant une attention particulière à la dimension environnementale et sociale des projets financés.

Enfin, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), géré par l'AFD, finance des projets innovants en termes d'environnement (biodiversité, lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres...).

Allier développement économique, social et environnemental

Si la mondialisation a sorti des centaines de millions de personnes de la grande pauvreté, elle a aussi aggravé les déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux. L'AFD est ainsi un instrument privilégié de la France pour agir sur ces déséquilibres, dans les pays les plus pauvres en luttant contre la pauvreté ; dans les pays émergents en luttant contre le changement climatique et en limitant les impacts sur l'environnement. Elle assume ainsi une mission de solidarité face aux défis communs de la planète.

Pour répondre au mieux à cette mission, l'AFD a mis en place en 2013 un second avis « développement durable ». Cet avis, indépendant de la Direction qui instruit les financements de projets, vise à évaluer la contribution de chaque projet aux grandes finalités du développement durable.

D'autre part, l'AFD intervient de plus en plus en faveur de la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux effets du dérèglement climatique, accompagnement des politiques publiques). En 2013, elle a accordé **2,4 milliards d'euros pour le financement de 77 projets « climat »** (projets de développement ayant des cobénéfices en matière de lutte contre le changement climatique), dans les pays en développement et dans les Outre-mer. Plus globalement, **47 % des financements à l'étranger ont eu des cobénéfices sur le climat.**

Reboisement à Mayotte



Station d'assainissement en Égypte

Le développement durable est également social, avec une attention portée sur la promotion de l'égalité homme/femme, et une responsabilité sociétale (RSO) affirmée – en matière de gouvernance, de ressources humaines, ou encore dans le cadre des activités de financement.

Pour répondre à ces enjeux et s'adapter aux défis du XXI^e siècle, l'AFD se doit également d'être innovante, en recherchant constamment les outils financiers les plus appropriés aux besoins des acteurs du Sud, et en se positionnant sur de nouveaux métiers (l'économie sociale et solidaire, la micro et méso finance), et thématiques (agro-écologie, biodiversité, protection sociale).

Un accompagnement complet et une démarche pluri-acteurs

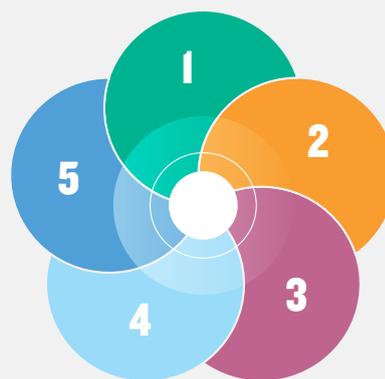
Œuvrer en faveur d'un développement durable, c'est également, pour l'AFD, placer ses partenaires du Sud au cœur de la démarche de développement, et intervenir en réponse à leurs besoins, leurs projets et leurs stratégies de développement. Dans cette perspective, l'AFD propose non seulement une gamme d'instruments financiers variés, mais aussi une palette très diversifiée de savoir-faire. La production de connaissances sur le développement constitue, en particulier, une activité complémentaire et indispensable aux financements de projets.

Dans un monde multi-acteurs, la pertinence de l'action de l'AFD passe par sa capacité à travailler en réseau et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement (autres bailleurs, Union européenne, entreprises, collectivités, ONG...).

Afin de financer des projets d'envergure, qu'aucune structure ne pourrait financer seule, l'AFD s'engage dans des cofinancements avec l'Union européenne, les agences bilatérales d'aide, les bailleurs émergents, les institutions financières de développement ou encore des fondations. Elle accompagne aussi les ONG, les collectivités territoriales et les entreprises françaises engagées dans des actions de développement.

La collaboration de l'AFD avec ces acteurs ainsi qu'avec d'autres institutions publiques et le monde de la recherche renforce sa pertinence sur le terrain, où elle est en mesure de proposer un appui aux politiques publiques, de favoriser la mise en contact des structures spécialisées des pays émergents et en développement avec leurs homologues françaises (coopération décentralisée, jumelages, ONG...), ou encore de répondre à la demande d'expertise française.

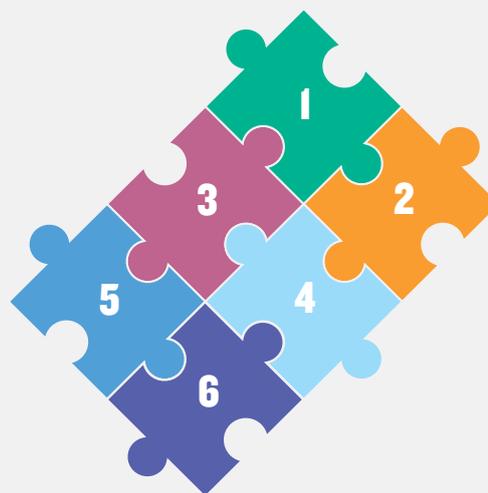
L'offre AFD en matière de développement



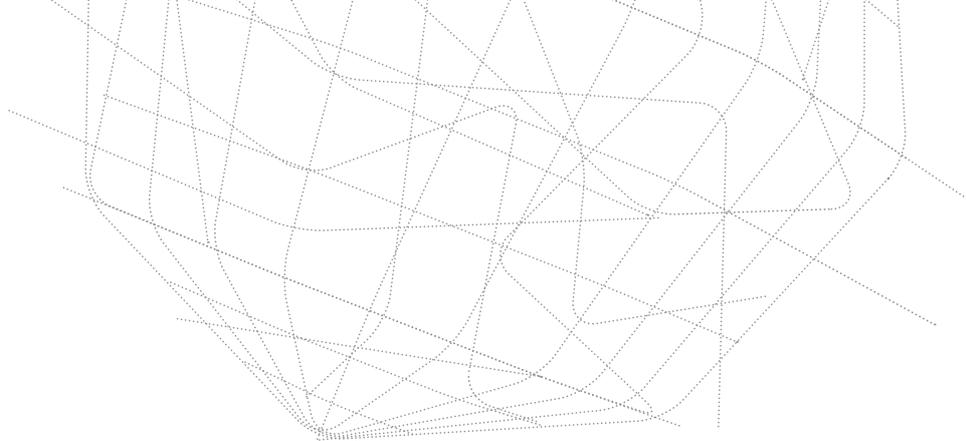
- 1** **Financement**
- 2** **Expertise, assistance technique**
- 3** **Formation**
- 4** **Appui à l'élaboration de politiques publiques**
- 5** **Production de connaissances et participation aux débats internationaux**

Les principaux bénéficiaires de l'AFD

L'AFD finance dans les pays du Sud et dans les Outre-mer français :

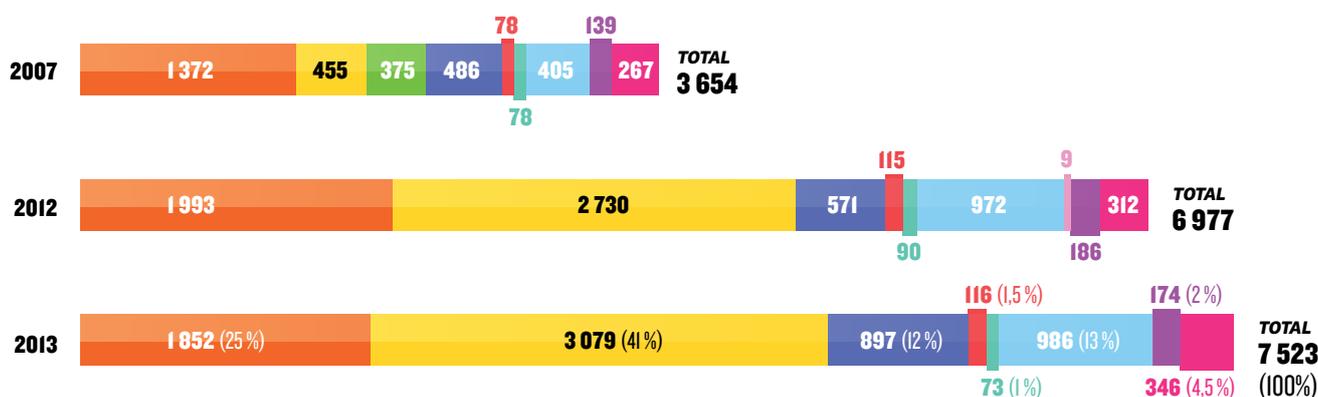


- 1** **États**
- 2** **Collectivités locales**
- 3** **ONG notamment françaises**
- 4** **Banques et intermédiaires financiers du Sud**
- 5** **Établissements publics**
- 6** **Entreprises publiques et privées**

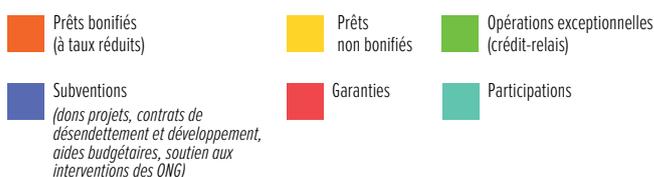


Pour ces missions, l'AFD a engagé 7,8 milliards d'euros de financement en 2013 (7,5 milliards d'euros hors les fonds délégués par d'autres bailleurs), soit une progression des financements de 8 % par rapport à 2012.

Les différents financements octroyés (Groupe AFD, millions d'euros)



Dans les États étrangers



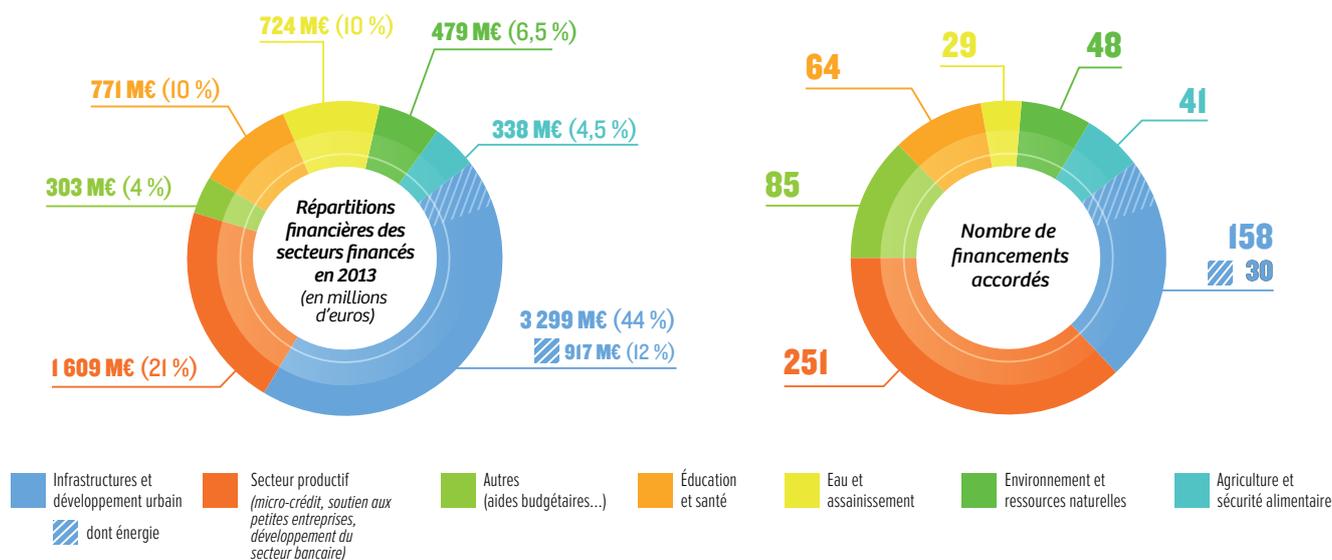
Dans les Outre-mer



Y compris Proparco et hors délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne, DFID...).

- › **Les prêts** sont octroyés à un État ou à un organisme public bénéficiant de la garantie d'un État (prêts souverains), ou à un acteur – entreprise, organisme privé ou public – ne bénéficiant pas d'une telle garantie (prêts non souverains).
- › **Les subventions** sont orientées vers des projets à fort impact, mais sans rentabilité immédiate et ne permettant pas de prêt : santé, éducation, petite agriculture. Elles sont destinées en priorité aux pays africains les plus pauvres, ainsi qu'à des projets portés par des ONG.
- › **Les garanties** sont mobilisées pour inciter le secteur bancaire à octroyer des prêts, notamment aux PME, au service de l'investissement, de l'emploi et du financement de projets positifs pour l'environnement. En apportant sa garantie, l'AFD permet d'élargir l'accès au marché financier, gage de croissance.
- › **Les participations en fonds propres**, apportées par Proparco, permettent de proposer à des entreprises et des institutions financières des fonds nécessaires à leur développement à long terme.

Une grande diversité de secteurs d'activité



- Alors que la sécurité alimentaire et le développement agricole constituent une préoccupation majeure de la communauté internationale, qui se mobilise pour le recul de la malnutrition, en particulier au Sahel, l'AFD a accordé 121 millions d'euros à l'agriculture en Afrique subsaharienne.
- Environ 90 millions d'euros ont également été engagés sur des projets contribuant à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles. L'AFD appuie notamment la mise en place des stratégies de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+).
- Dans le secteur de l'éducation, l'AFD défend l'idée d'un continuum éducatif, de l'éducation primaire à l'insertion sur le marché du travail. Elle accompagne la mise à niveau d'un enseignement de base de qualité pour tous, étendu désormais au collège et permettant une alphabétisation durable. Elle soutient la formation secondaire et professionnelle, ainsi que l'enseignement supérieur.
- La santé des mères et des enfants dans les pays les plus pauvres est une des priorités de l'AFD. Dans les pays à revenu intermédiaire, où les classes moyennes désirent un accès à des services de santé et d'éducation de qualité, l'AFD contribue à la mise en place de systèmes de protection sociale. Dans les Outre-mer français, elle est une des principales banques du secteur médico-social (financement de la mise à niveau des infrastructures hospitalières...).
- Dans le domaine de l'eau et l'assainissement, le Groupe appuie la gestion durable de la ressource en eau (optimisation des usages, dépollution des rejets urbains et industriels, extensions de réseau dans les quartiers pauvres souvent informels et périphériques...). L'AFD s'investit également dans la gestion des risques d'inondations en zone urbaine et finance de nombreux projets de drainage pluvial (Brazzaville, N'Djamena, Yaoundé).
- En matière d'énergie, l'AFD a trois priorités : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la sécurisation des systèmes énergétiques, et le développement de l'accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines.
- Le financement des transports a continué de se développer en 2013 à un rythme très soutenu. La demande des pays partenaires est forte car le développement de ce secteur permet la croissance économique, l'intégration régionale et l'insertion dans la mondialisation, ainsi que le désenclavement du monde rural et la réduction des disparités spatiales... L'AFD met en avant les transports collectifs urbains et le transport ferroviaire.
- L'AFD finance aussi des projets de développement urbain durable, pour permettre aux villes de faire face aux grands défis de leur développement futur. Il s'agit de renforcer la gouvernance locale, d'accroître les financements, de limiter l'étalement urbain, de maîtriser le foncier et la croissance des villes secondaires, de résorber les quartiers précaires, de promouvoir l'accès aux services essentiels, ou encore de rendre les villes économiquement plus dynamiques. S'appuyant sur le savoir-faire français et sur la diversité de ses outils financiers, l'AFD détient un rôle de bailleur de référence auprès des collectivités locales.
- L'Agence soutient également le développement de secteurs bancaires et financiers à même de financer la croissance des économies, ainsi que l'inclusion financière (microfinance et financement des petites entreprises). Elle aide, par des projets en intermédiation bancaire, à l'émergence de financements bancaires innovants (financement des investissements des entreprises en énergie renouvelable et efficacité énergétique, projets de dépollution et de gestion des déchets, etc.). Elle propose une offre de partage des risques de crédit (garanties) et des projets d'appui au développement des PME (Programme de renforcement des capacités commerciales...).

Une institution bilatérale qui porte les priorités françaises

L'Agence Française de Développement est le principal opérateur français de l'aide au développement bilatérale. Elle est également un acteur important du développement des Outre-mer français.

L'AFD est un établissement public industriel et commercial remplissant une mission d'intérêt général. Les grandes orientations qui guident son activité sont par conséquent fixées par l'État français, à travers trois ministères de référence : le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Outre-mer.

L'AFD au cœur du dispositif français de coopération internationale

Les grandes orientations de la coopération internationale de la France, et par conséquent de l'AFD, sont définies par différents comités.

- › *Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)* définit les principes et les priorités de l'effort de solidarité internationale de la France. Son secrétariat est assuré conjointement par les ministères de tutelle de l'AFD (le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Outre-mer). Il s'est réuni, pour la première fois depuis quatre ans, le 31 juillet 2013 et a précisé le mandat de développement durable de l'Agence.
- › *Le Comité interministériel de l'Outre-mer*, présidé par le président de la République, fixe les orientations politiques des opérations en Outre-mer.
- › *Le Conseil d'orientation stratégique* renforce l'articulation entre les orientations politiques décidées par le Gouvernement, et leur déclinaison opérationnelle par l'AFD. Y participent des représentants des ministères également membres du Conseil d'administration de l'AFD. Le Conseil coordonne la préparation du Contrat d'objectifs et moyens liant l'AFD à l'État et en contrôle l'exécution.

Par ailleurs, l'AFD a activement participé aux Assises du développement et de la solidarité internationale lancées par le gouvernement fin 2012. De novembre 2012 à mars 2013, elles ont été l'occasion d'un large débat sur les priorités de la politique française de coopération, avec l'ensemble des acteurs du Nord et du Sud (États, parlementaires, ONG, syndicats, entreprises, fondations, collectivités territoriales, chercheurs...).

Les Assises ont donné lieu à la création d'un cadre de concertation entre tous ces acteurs, le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale, et à la préparation d'une loi d'orientation et de programmation pour répondre aux exigences de transparence, de pilotage stratégique de l'aide et de cohérence des politiques en faveur du développement.

Amélioration de l'environnement urbain au Vietnam

Écolier en République démocratique du Congo

La gouvernance de l'AFD

La gouvernance de l'AFD repose sur des structures garantissant la transparence de son fonctionnement et sa bonne gestion, au service de la solidarité internationale :

- › *Le Conseil d'administration*, composé de 18 membres – représentants des ministères de tutelle et du personnel de l'AFD, parlementaires et personnalités qualifiées –, délibère sur les orientations stratégiques de l'Agence, ses financements de projets et son activité financière. Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général, qui lui en rend compte, ou dans la limite d'un plafond de délégation à l'un des trois comités spécialisés : le Comité spécialisé pour les opérations dans les départements et collectivités d'Outre-mer, le Comité spécialisé pour les opérations à l'étranger et le Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des ONG.
- › *Le Comité d'audit* est chargé, pour l'ensemble de l'AFD, de vérifier la qualité des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, ainsi que sur la qualité du contrôle interne. Il comprend un membre du Conseil d'administration et quatre personnalités extérieures. ●



Réseau électrique à Tahiti

Conclusions du CICID

La mise en place de partenariats différenciés

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), réuni par le Premier ministre le 31 juillet 2013, a redéfini les axes prioritaires de la politique française de développement et de solidarité internationale, au sein de laquelle s'inscrit la mission de l'AFD. Il a notamment été décidé la mise en place de partenariats différenciés avec :

- › une solidarité avec les pays les plus pauvres d'Afrique où se concentreront les subventions de l'État ;
- › une priorité donnée à l'Afrique et à la Méditerranée, qui se verra attribuer 85 % de l'effort financier de l'État ;
- › une attention portée aux pays en crise et en sortie de crise, où des subventions seront principalement utilisées ;
- › la recherche de solutions partagées pour répondre aux défis communs dans les pays émergents ou à revenus intermédiaires d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, où la coopération avec les grands pays émergents ne mobilise pas de ressources publiques.

Une redevabilité bien ancrée à l'égard des parlementaires

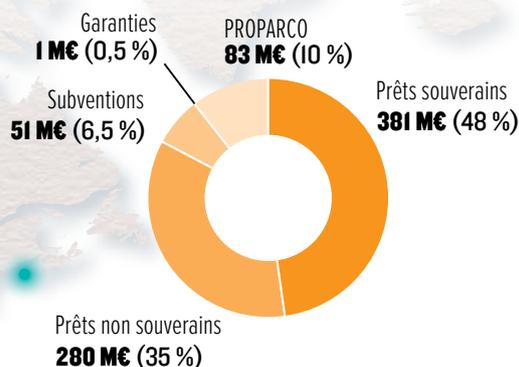
Les liens entre l'AFD et les parlementaires se sont renforcés ces dernières années, sur la base des nouvelles dispositions constitutionnelles promulguées en juillet 2010. La préparation de la loi dite d'orientation et programmation pour le développement et la solidarité internationale en 2013 et 2014 a constitué également un moment fort de débats.

L'élaboration des documents stratégiques propres à l'Agence, en particulier le Contrat d'objectifs et de moyens qui est examiné pour avis par le Sénat et l'Assemblée nationale, et les projets de loi de finances, au travers des réponses aux questions budgétaires, restent des liens d'information importants pour les parlementaires. Ces relations se sont également traduites, en 2013, par l'organisation conjointe de plusieurs rencontres dans les Assemblées, comme celles consacrées à l'expertise urbaine française à l'international, les relations France-Chine ou bien la présentation de rapports parlementaires qui font date sur l'analyse du développement de l'Afrique dans les années à venir.

Panorama de l'activité 2013

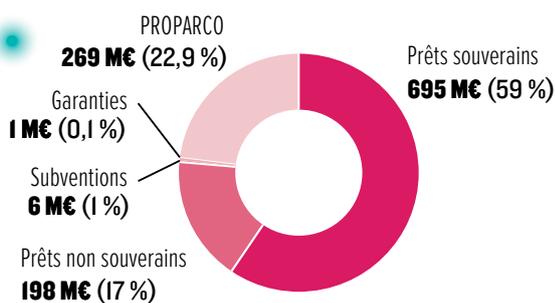
Le groupe AFD a accordé 676 nouveaux financements de projets de développement pour un montant total de 7,5 milliards d'euros.

11 % de l'activité
796 M€ de financements accordés
57 financements

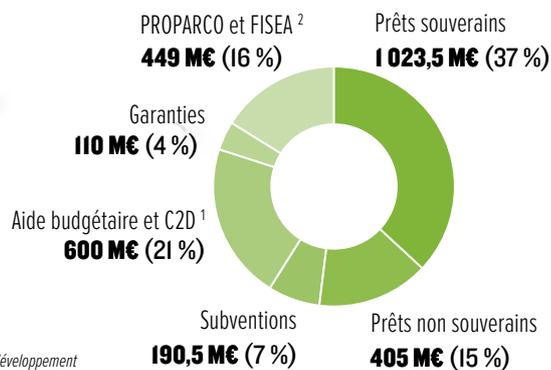


En **Méditerranée** et au **Moyen-Orient**, les interventions s'inscrivent dans une logique d'intégration euro-méditerranéenne. Elles visent la création d'emplois et l'aménagement du territoire. Les financements sont prioritairement des prêts.

15 % de l'activité
1 169 M€ de financements accordés
45 financements



37% de l'activité
2 778 M€ de financements accordés
369 financements



1 % d'activité transversale à plusieurs zones géographiques

Ces chiffres incluent l'AFD et sa filiale Proparco (99 % du produit net bancaire du groupe AFD), hors délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).
 M€ = millions d'euros

1. C2D : Contrats de désendettement et développement
 2. Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique

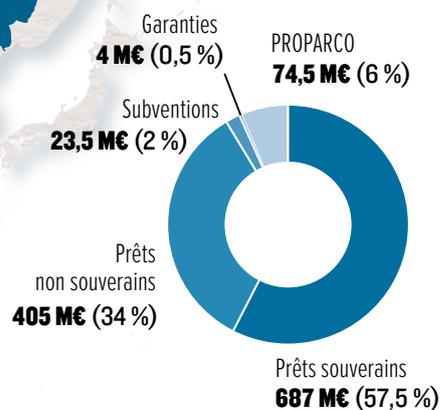
En **Asie**, en **Amérique latine** et dans les **Caraïbes**, en particulier dans les pays à revenus intermédiaires ou émergents, l'AFD promeut une croissance verte et solidaire, en favorisant notamment des partenariats économiques. Elle intervient presque exclusivement à travers des prêts.

BRUXELLES
Représentation auprès de l'Union européenne

PARIS
Siège

MARSEILLE
CEFEB, Université d'entreprise

16 % de l'activité
1 194 M€ de financements accordés
48 financements

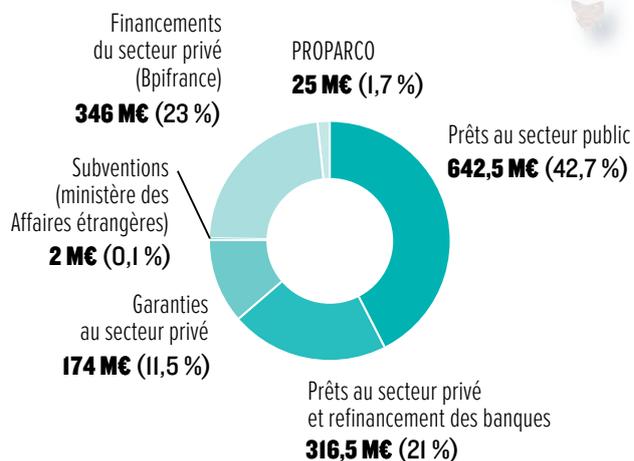


OUTRE-MER
20 % de l'activité

1 506 M€ de financements accordés
dont 985 M€ de prêts et refinancements bancaires
128 prêts et refinancements

Dans les **Outre-mer**, l'AFD accompagne la croissance en finançant les collectivités locales, en soutenant le secteur privé, le développement de l'habitat et l'aménagement urbain, ainsi qu'en renforçant l'insertion régionale.

En **Afrique subsaharienne**, l'AFD promeut les infrastructures, le développement urbain, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'accès à la santé, à l'éducation et à l'eau potable. Elle intervient au moyen de dons, aides budgétaires, prêts bonifiés ou non, prises de participations et garanties.



Un usage ciblé des ressources financières de l'État

L'Agence Française de Développement, se finançant essentiellement sur les marchés financiers, veille à un usage optimal de ses ressources publiques.

Soutien à l'agriculture familiale au Cameroun

Quelles ressources financières ?

Un financement principalement sur les marchés financiers internationaux

L'Agence se finance sur les marchés financiers, sous forme d'emprunts obligataires publics. En 2013, elle a ainsi emprunté 4,8 milliards d'euros. La bonne notation de ses émissions lui permet d'accorder à son tour des prêts à des conditions favorables à ses bénéficiaires.

Un appui financier de l'État français

L'AFD ne reçoit pas de subventions de fonctionnement de la part de l'État, mais bénéficie de fonds publics pour financer des projets de développement.

La contribution du ministère des Affaires étrangères permet à l'Agence de financer des projets sous forme de dons et de soutenir des initiatives émanant des ONG. Les financements du ministère de l'Économie et des Finances servent à certaines opérations (aides budgétaires et contrats de désendettement et développement), ainsi qu'à la bonification des prêts, c'est-à-dire à prendre en charge une partie du taux d'intérêt des prêts et à en réduire, par conséquent, le coût pour les bénéficiaires. L'AFD transforme ainsi 1 euro d'argent public en 13 euros de prêts.

Enfin, certains projets ultramarins sont soutenus par les fonds accordés par le ministère des Outre-mer.

Grâce à sa capacité à lever des fonds aux meilleures conditions sur les marchés financiers et à concevoir des cofinancements innovants, l'AFD permet à ses bénéficiaires de profiter d'un effet de levier, c'est-à-dire d'une rentabilité économique de leurs investissements supérieure au coût de leur endettement.

Marchés financiers internationaux

Émissions obligataires :
4 837 millions d'euros en 2013
et Fonds propres

Ressources de l'État

1 209 millions d'euros en 2013

Subventions - États étrangers

897 millions d'euros

Dons projets : 209 M€ (23 %)

Contrats de désendettement
et développement : 511 M€ (57 %)

Aides budgétaires : 89 M€ (10 %)

Soutien aux interventions des ONG : 49 M€ (5,5 %)

Subventions diverses : 39 M€ (4,5 %)

Bonifications - États étrangers

et ressources à conditions spéciales
(permet des prêts à taux réduits)

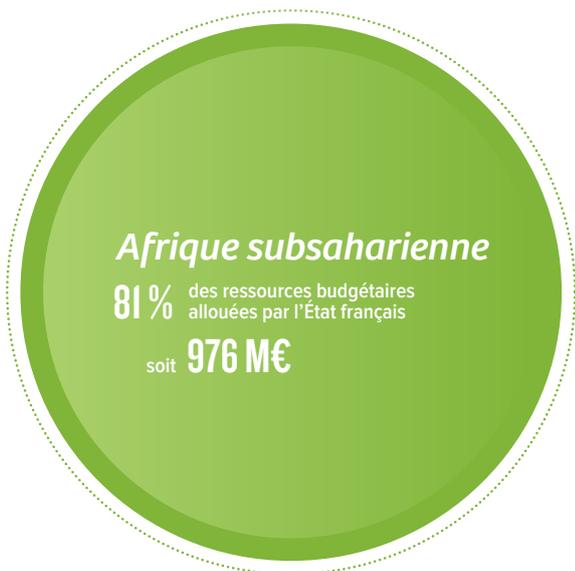
285 millions d'euros

Bonifications & subventions Outre-mer

27 millions d'euros

Quel usage des fonds publics en 2013 ?

Répartition géographique des ressources budgétaires allouées par l'État français en 2013



Périmètre : bonifications et subventions y compris C2D et aides budgétaires, hors délégations de l'UE.



Asie

(principalement Afghanistan, Birmanie, Cambodge, Vietnam)

7,5 % des ressources allouées
soit **90 M€**



Méditerranée, Moyen-Orient

7 % des ressources allouées
soit **84 M€**



Transversales à plusieurs zones

2 % des ressources allouées



Outre-Mer

2 % des ressources allouées
soit **27 M€**

Amérique latine, Caraïbes

(principalement Haïti, République dominicaine)

0,5 % des ressources allouées
soit **7 M€**

Focus pays en crise (Afghanistan, Irak, Territoires palestiniens, Soudan, Yémen, Haïti, Birmanie)

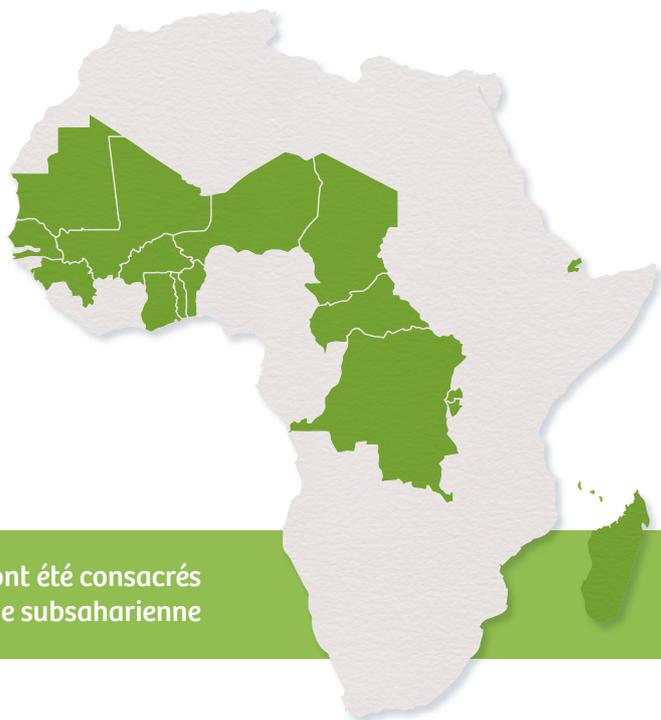
3 % des ressources allouées
soit **33 M€**

Les ressources budgétaires allouées par l'État français sont principalement utilisées pour financer des projets de développement en Afrique subsaharienne. Les subventions (dons projets, contrats de désendettement et développement, aides budgétaires, soutien aux interventions des ONG) sont à destination des pays les plus pauvres, et les prêts bonifiés sont davantage utilisés dans les pays à revenus intermédiaires. Dans les grands pays émergents, aucune ressource financière de l'État n'est mobilisée, hormis pour financer de l'expertise technique, avec pour objectif de promouvoir des approches innovantes et conjointes de développement, ainsi que le transfert d'expertise et le dialogue sur des politiques publiques favorisant un modèle de développement plus durable.

Des dons dédiés aux pays pauvres d'Afrique

L'AFD concentre ses dons projets (209 millions d'euros en 2013) dans les pays les plus pauvres, pour financer des projets dans les secteurs à rentabilité indirecte (santé, éducation, petite agriculture).

Ces dons sont principalement alloués aux 17 pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo¹).



En 2013, **57 %** des dons projets ont été consacrés aux 17 pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne

Les pays en crise ou en sortie de crise (Afghanistan, Irak, Territoires autonomes palestiniens, Soudan, Yémen, Haïti et Birmanie) ont reçu 13 % des dons projets. ●

¹ Suite au Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2013, cette liste a été ramenée à 16 pays pauvres prioritaires, ce qui sera effectif à partir de 2014.

Les effets des financements sur le terrain

Les impacts en 2013 des projets en cours, financés par l'AFD, ont été les suivants :



Les nouveaux projets financés en 2013 contribuant à la lutte contre le changement climatique diminueront les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de :

3,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.



Marché Uturoa en Polynésie

L'évaluation des projets de développement

L'AFD mène l'évaluation *ex post* de la plupart des projets qu'elle finance ainsi que des évaluations au champ plus large ou plus approfondies. Conduites conformément aux standards du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les évaluations visent à améliorer les programmes et projets futurs grâce aux enseignements tirés des opérations passées, et participent à la recherche d'une plus grande efficacité de l'aide. Elles satisfont aussi à l'obligation de redevabilité.

Les évaluations de projets examinent attentivement leur viabilité et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elles sont pilotées par les agences de l'AFD sur le terrain, réalisées par des bureaux d'études indépendants et restituées au niveau local. La priorité est donnée aux consultants locaux, basés dans les pays où les projets ont été réalisés, afin de bénéficier d'une bonne connaissance du contexte et de contribuer au développement des capacités locales d'évaluation. Enfin, les conclusions sont discutées

avec les bénéficiaires des financements (États, entreprises, collectivités locales, ONG...), qui sont les promoteurs et les maîtres d'ouvrage des projets.

En 2013, 26 évaluations de projets et neuf autres travaux d'évaluation ont été menés. Parmi ces derniers, on peut citer l'évaluation (évaluations conjointes avec d'autres bailleurs de fonds, évaluations de plusieurs projets sur un même secteur...) de quinze ans d'intervention en faveur du pastoralisme au Tchad et l'évaluation des projets des ONG financés par l'AFD dans le domaine de la santé. L'AFD a également poursuivi son programme d'évaluations scientifiques d'impacts, notamment dans le domaine de l'eau. Enfin, elle a évalué ses interventions dans le secteur sanitaire et médico-social en Outre-mer. ●

Retrouvez le Bilan 2013 des activités d'évaluation sur <http://evaluation.afd.fr>

Transparence de l'aide française au Mali

Le site Internet dédié à la transparence de l'aide au Mali a été lancé en septembre 2013. Il trace l'aide apportée par la France et notamment l'AFD dans un but de transparence vis-à-vis du contribuable français et du citoyen malien. Il propose pour chaque projet une géolocalisation et une fiche explicative. Dans une perspective d'amélioration de l'efficacité de l'aide, le site contient un espace de dialogue où chaque internaute peut réagir sur un projet. Cette initiative devrait être étendue en 2014 aux 15 autres pays pauvres prioritaires, situés en Afrique subsaharienne.

<http://transparence.ambafrance-ml.org>

Le développement de L'Afrique subsaharienne, une priorité

L'Afrique au sud du Sahara demeure la zone d'intervention prioritaire de l'AFD, et les financements qui lui sont accordés n'ont jamais été aussi importants. Ils ont atteint un volume record de 2,8 milliards d'euros en 2013, représentant 46 % des financements octroyés dans les pays étrangers.



L'Afrique subsaharienne, première priorité des financements

La population de l'Afrique subsaharienne aura doublé d'ici à 2050. Il n'y aura de croissance durable et inclusive que si la jeunesse africaine est suffisamment armée pour y contribuer. Dès 2030, cette population jeune vivra majoritairement dans les villes secondaires et les grands centres urbains du continent. Cette jeunesse urbaine contribue déjà à l'émergence de classes moyennes nombreuses, instruites, informées et exigeantes. Ces consommateurs sont à l'origine du développement de marchés intérieurs liant les économies urbaines et rurales, et constituant les moteurs de la croissance future du continent.

Les financements de l'AFD contribuent à transformer ces opportunités en réalités et à en gérer les risques, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement africain et avec une approche différenciée en fonction du niveau de développement et de la proximité linguistique et culturelle avec la France. 81 % des ressources budgétaires de l'État français allouées à l'AFD ont été consacrées à l'Afrique subsaharienne (976 millions d'euros).

En 2013, l'AFD a concentré ses financements et ses activités pour contribuer à renforcer le capital humain du continent, à construire des villes durables, à gérer et préserver les ressources naturelles, à désenclaver les territoires, les économies et les hommes, à accompagner le développement rural et la sécurité alimentaire, et à investir dans le dynamisme du secteur privé, principal créateur d'emplois et moteur d'une croissance durable et redistributive.

Le renforcement du capital humain

Accompagner le renforcement du capital humain, par l'appui à l'éducation de base et secondaire, la formation professionnelle, la protection sociale ou la couverture sanitaire universelle, contribue à une croissance durable, inclusive et compétitive. En 2013, l'AFD a concentré l'essentiel des ressources en subventions pour participer à l'amélioration de la santé maternelle et infantile, appuyer l'éducation de base et secondaire, et renforcer la formation professionnelle.

Ainsi, l'AFD a financé des projets et des programmes d'accès à l'éducation primaire en République démocratique du Congo, au Niger et au Sénégal, ainsi qu'un appui à la réforme des collèges du Togo. Les projets de formation professionnelle ont notamment permis d'améliorer l'offre des centres de formation au Bénin, fait émerger des solutions dans les secteurs du BTP, de l'élevage et de l'artisanat au Tchad, et de réformer le baccalauréat professionnel et les filières courtes en lien avec les entreprises à Djibouti.

Les financements de l'AFD ont également contribué à renforcer l'accès aux soins des populations défavorisées, comme au Niger à travers un appui à la mise en œuvre d'un Fonds social de santé destiné à renforcer et pérenniser un mécanisme d'exemption de paiement des soins pour les enfants de 0 à 5 ans. En Côte d'Ivoire, dans le cadre du contrat de désendettement et développement (C2D), 62 millions d'euros ont été affectés au développement des ressources humaines paramédicales, à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et infantile, ainsi qu'au renforcement de la disponibilité en médicaments et des capacités institutionnelles du ministère de la Santé.

L'essor de villes durables

Tenter de maîtriser la croissance urbaine actuelle puis future des grands pôles urbains et des villes secondaires est un défi prioritaire dans un contexte de transition démographique souvent à peine ébauchée. L'AFD concentre ses financements sur les initiatives locales permettant de promouvoir et d'accompagner le développement de villes plus durables, accessibles, économiquement productives et soutenables pour l'environnement local et global.

Ainsi au Burkina Faso, l'AFD a accompagné la ville de Ouagadougou par un prêt de 40 millions d'euros dédié au financement d'infrastructures urbaines. Dans cette ville de près de 2 millions d'habitants, caractérisée par un fort étalement urbain, ces financements contribueront à accroître la mobilité urbaine et à favoriser l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement.

Côte d'Ivoire

Lancement du contrat de désendettement et développement

L'année 2013 aura vu le lancement opérationnel du premier contrat de désendettement et développement en Côte d'Ivoire (C2D), signé le 1^{er} décembre 2012 pour une durée de trois ans et pour un montant de 630 millions d'euros, sur un total de 2,89 milliards. Par ce contrat additionnel à la contribution de la France à l'initiative « pays pauvres très endettés », la France reverse sous forme de dons les échéances dues au titre de prêts contractés par le passé, après remboursement par la Côte d'Ivoire. Ce contrat d'envergure inédite, partenariat ambitieux entre la France et la Côte d'Ivoire, est aligné sur le Plan national de développement et finance la mise en œuvre de politiques publiques dans des secteurs clés de la lutte contre la pauvreté : éducation de base, formation professionnelle, emploi, santé, agriculture, infrastructures routières, eau et assainissement. Les premières réalisations permettent d'améliorer l'accès aux médicaments pour les plus vulnérables, et l'accès à l'eau potable des populations du district d'Abidjan et du district des Montagnes. Le C2D finance également l'enseignement supérieur, la gestion durable des ressources naturelles et le secteur de la justice. Il permet d'instaurer un dialogue constructif sur les politiques publiques, auquel sont associées les sociétés civiles des deux pays.



Nigeria

Faciliter l'accès au logement

Le défi démographique et l'essor urbain au Nigeria sont au cœur des politiques publiques des États fédérés du Sud-Ouest du pays. L'État d'Ogun, limitrophe de Lagos fait face à un manque d'accès à un logement décent pour les populations de ses villes principales et secondaires.

Le projet Affordable Housing associe l'entreprise française Lafarge, l'AFD et LAPO (la première banque de microfinance du pays) pour la mise en place du premier produit de microcrédit logement. L'AFD apporte à LAPO un prêt de 5 millions d'euros. LAPO propose, grâce à cette ressource, des prêts en équivalent Nairas de 450 à 4 500 euros, renouvelables 4 fois pour 2 700 foyers ciblés.

Lafarge apporte de son côté une assistance technique aux propriétaires emprunteurs pour la production de plans types en fonction du projet (habitat familial, location...), l'évaluation des besoins financiers et la conduite des travaux. Ce projet pilote a vocation à être répliqué ailleurs dans le pays. Il permet de financer le développement de l'offre d'un acteur bancaire local, de valoriser l'expertise technique d'un acteur privé français de premier plan, et de permettre aux classes moyennes et populaires d'améliorer leur accès à la propriété et au logement.

Le désenclavement des territoires, des économies et des hommes

L'enclavement des territoires, des économies et des hommes est un des principaux freins de la croissance des économies. De ce fait, l'AFD concentre ses activités sur deux secteurs critiques : l'énergie avec notamment le financement des projets régionaux et du développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse, photovoltaïque...), et les transports (régionaux et internationaux).

Ainsi en 2013, les financements en prêts de l'AFD vont contribuer au développement des infrastructures aéroportuaires du Mozambique et de l'Éthiopie. Dans ce pays, un prêt de 50 millions d'euros de l'AFD pour le financement du Terminal Fret d'Ethiopian Airlines sur l'aéroport international Bole d'Addis-Abeba permettra d'augmenter significativement les capacités de stockage et de gestion du fret, et l'accueil des avions cargo de la compagnie. Dans le secteur du transport maritime camerounais, l'AFD est intervenue en amont du futur projet de complexe industriel et portuaire de Kribi. L'Agence a financé sur prêt un fonds d'étude dédié à la réalisation des études préalables à ce projet.

Dans le secteur de l'énergie durable, l'AFD a notamment financé la création d'une centrale photovoltaïque de 30 Mw au Burkina Faso, le renforcement de l'alimentation électrique de la capitale nigériane Abuja, et participé au financement du projet d'interconnexion électrique de plus de 1 000 Km entre l'Éthiopie et le Kenya.

La promotion des agricultures familiales

Les agricultures africaines doivent augmenter leur productivité pour faire face au défi alimentaire du continent. Le secteur emploie 65 % de la population active du continent. Il mobilise le plus souvent, dans le cadre des exploitations familiales, indifféremment hommes et femmes et constitue le potentiel essentiel pour l'intégration de la jeunesse sur le marché du travail. L'enjeu premier pour l'AFD consiste à appuyer l'ensemble de la chaîne de productivité agricole tout en préservant, voire en restaurant, un capital naturel fragile.

En Côte d'Ivoire, un projet financé par le C2D pour un montant de 62 millions d'euros permettra d'appuyer la relance de plusieurs filières vivrières et d'exportation pour améliorer à la fois la sécurité alimentaire du pays, sa balance commerciale et les revenus des exploitants agricoles. Ce projet participera également au processus souhaité par le gouvernement de sécurisation du foncier pour mettre en place un environnement pacifié favorable à la production.



Approvisionnement en eau potable grâce à des bornes fontaines au Congo (Rép. Dém.)

Au Nord du Cameroun, et toujours à travers le mécanisme de la conversion de dette, l'AFD finance le développement de techniques favorisant une intensification agro-écologique des systèmes de production agricole et d'élevage. Enfin, au Sénégal un mode d'intervention innovant a été proposé dans le cadre du projet qui vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement économique des territoires ruraux du département de Podor, le long de la vallée du fleuve Sénégal, dans le Nord du pays. Il consiste à utiliser à la fois des ressources en prêt et de la subvention pour financer la création ou la réhabilitation d'infrastructures rurales et la mise en place d'un système de gouvernance des ressources naturelles et foncières.

Le développement des entreprises créatrices d'emplois

L'AFD et sa filiale PROPARCO poursuivent les efforts déployés depuis de nombreuses années au profit d'une croissance créatrice d'emplois en Afrique, en appuyant les entreprises privées, quelle que soit leur taille, grâce à la diversité de leurs instruments de financement, et en développant des solutions innovantes de couverture du risque susceptibles de faciliter et d'encourager les investissements productifs de long terme.

En 2013, les interventions du groupe AFD au profit du secteur productif ont représenté 716 millions d'euros (répartis entre prêts, subventions, garanties ARIZ, fonds propres de PROPARCO et de FISEA). Ces interventions ont majoritairement concerné le secteur bancaire et financier, l'agro-industrie, le tourisme, la formation professionnelle, le renforcement des capacités commerciales et le transport. ●



Nouvel hôpital de Sévaré au Mali

Niger

Renforcer l'accès à l'électricité en zones rurales et péri-urbaines

Le Niger est un des pays les plus pauvres au monde et le taux d'accès à l'électricité y est particulièrement faible. L'accès des populations à l'électricité est une priorité du Niger, avec un objectif affiché de 100 nouvelles localités alimentées par an.

L'AFD et l'Union européenne, *via* le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (ITF), ont permis d'apporter des ressources complémentaires en prêts (30 millions d'euros) et en subventions (11 millions d'euros) pour financer le renforcement de la Société nigérienne d'électricité (NIGELEC) et, à travers elle, un vaste programme d'électrification rurale et péri-urbaine. Le prêt de l'AFD finance l'alimentation en électricité de 14 quartiers périphériques de Niamey, le raccordement des villes de Gouré et Ouallam au réseau Centre de la NIGELEC et la ville de Tchintabaraden au réseau Fleuve, ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur pour la distribution de l'électricité à Niamey et un appui aux autorités du Niger pour le développement d'un projet de centrale solaire photovoltaïque.

Les subventions de l'Union européenne permettent de financer le volet rural dont la rentabilité financière est faible, en raccordant 31 chefs-lieux de communes rurales et 70 villages, ainsi qu'en subventionnant les branchements en milieu rural. Le projet doit permettre l'alimentation en électricité d'environ 60 000 ménages, soit environ 360 000 personnes.

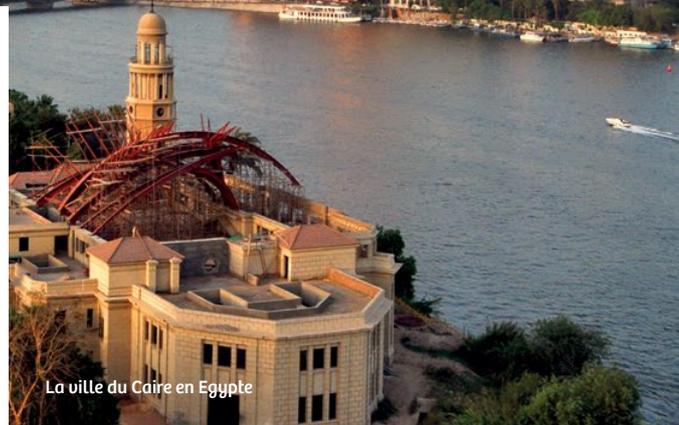
Mali

Une initiative entre urgence et développement

Les événements politico-sécuritaires survenus début 2012 ont contribué à affaiblir un système sanitaire malien déjà fragile avant la crise. Cette situation se traduit par des indicateurs sanitaires préoccupants, parmi les plus faibles du monde. La crise sécuritaire dans les trois régions du Nord Mali (Tombouctou, Gao, Kidal) a eu pour conséquences la fuite du personnel de santé, ainsi que la détérioration et le pillage des structures sanitaires. Les enjeux principaux sont désormais de restaurer le système de santé dans ces trois régions, tout en assurant la transition d'une situation d'urgence gérée par les ONG vers une reprise en main par l'État malien. Le ministère malien de la Santé et l'AFD ont décidé de monter une Facilité ONG pour le Nord Mali, ciblée sur les régions de Gao et Tombouctou. Suite à un appel à propositions, il a été retenu pour la région de Tombouctou, un consortium d'ONG autour de Handicap International, et pour la région de Gao un consortium autour de Médecins du Monde Belgique et des Croix-Rouge française et malienne. Ces deux projets sont ciblés sur la santé maternelle et infantile, et sur la planification familiale. D'un montant global de 8 millions d'euros, cette Facilité consiste à remettre à niveau les structures sanitaires, à former des prestataires de santé, et à améliorer l'accessibilité, la demande de soins et la performance du système de santé. Cette initiative innovante contribuera à réhabiliter l'État malien et les autorités sanitaires dans le Nord du pays.

Accompagner en Méditerranée La transition politique et économique

En Méditerranée et au Moyen-Orient, l'AFD met l'accent sur la réponse aux attentes sociales.



La ville du Caire en Egypte

En 2013, les moteurs d'un retour à la croissance sont encore « grippés » et ne permettent pas une reprise des activités au niveau qui prévalait avant la crise politique dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée. La Tunisie et l'Égypte connaissent depuis 2013 de nouvelles évolutions politiques heurtées, tandis que la Syrie s'enfonce dans une guerre civile de longue durée qui impacte les pays situés à ses frontières. Ainsi, les financements accordés par l'AFD en Méditerranée connaissent un léger fléchissement, totalisant 796 millions d'euros.

Financements accordés par pays (Groupe AFD, 2013)

Algérie	3 M€ (0,5 %)
Égypte	80 M€ (10 %)
Liban	67 M€ (8 %)
Maroc	254 M€ (32 %)
Syrie	7 M€ (1%)
Territoires autonomes palestiniens	17 M€ (2 %)
Tunisie	6 M€ (1 %)
Turquie	348 M€ (44 %)
Programmes multi-pays	13 M€ (1,5 %)

Les Printemps arabes continuent de modifier les équilibres entre bailleurs. Devant la montée des financements des pays du Golfe sous forme d'investissements publics et d'aides budgétaires, l'AFD renforce son dialogue stratégique avec les bailleurs de fonds européens (BEI, BERD, KfW) et l'Union européenne, essentiellement dans le cadre de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV).



Réduire les inégalités territoriales et améliorer la cohésion sociale

Les interventions de l'Agence Française de Développement en Méditerranée et au Moyen-Orient ont, pour la période 2012-2014, trois finalités :

- › renforcer la cohésion sociale à travers la création d'emplois, la formation professionnelle... ;
- › promouvoir les territoires, en soutenant les politiques d'aménagement du territoire et le développement durable des villes ;
- › favoriser une meilleure qualité de vie des populations, en aidant à la sécurité énergétique des pays les plus dépendants des énergies fossiles et à une gestion concertée de la rareté des ressources naturelles.

Dans cette perspective, le **Centre de Marseille pour l'intégration en Méditerranée (CMI)** est à l'initiative de trois programmes pilotés par l'AFD, sur l'emploi et la protection sociale, la mobilité urbaine et la gestion de la demande en eau. L'AFD développe par ailleurs en Égypte une réflexion sur l'autonomisation des femmes par leur participation accrue au marché du travail. ●

Turquie

Mise aux normes de PME agroalimentaires

L'AFD a octroyé une ligne de crédit de 100 millions d'euros à la banque turque ZIRAAT BANKASI pour contribuer au financement d'investissements des petites et moyennes entreprises de transformation agroalimentaires dans le cadre de leur mise aux normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales, en conformité avec la réglementation européenne. Un programme d'assistance technique permettra d'accompagner la montée en puissance de la banque sur ces thématiques, d'appuyer les entreprises dans la préparation de leurs dossiers et de mettre en place une démarche RSE au sein de la banque.

Maroc

Soutenir l'habitat social

Un prêt de 50 millions d'euros et une subvention de 500 000 euros ont été accordés à l'opérateur public d'aménagement et de promotion immobilière sociale HAO (Holding Al Omrane) dans le cadre du programme d'investissement 2013-2016, pour contribuer à la création d'une offre de logements en accession aidée, adaptée aux besoins des familles démunies et à revenus modérés, en zones rurales et urbaines. Ce programme doit permettre la résorption de l'habitat insalubre, l'éradication des bidonvilles, dans une approche globale et durable du développement territorial du Maroc.

Égypte

Soutenir l'emploi et l'amélioration des conditions de vie

Financé par l'AFD à hauteur de 80 millions d'euros (prêt souverain) et de 15 millions d'euros (subvention de l'Union européenne) par la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV), ce projet vise la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations à revenus modestes en Égypte, afin de favoriser le renforcement de la stabilité sociale du pays et de réduire la pauvreté. Il se traduit par un soutien au financement des activités des micro et petites entreprises, les moins desservies par le système financier classique et consiste à la mise à niveau et la rénovation urbaine par le financement de travaux communautaires à haute intensité de main-d'œuvre dans certains quartiers informels pilotes du grand Caire (gouvernorats du Caire et de Gizeh).

Liban et Jordanie

Aider les réfugiés syriens et leurs communautés d'accueil

Pour venir en aide aux quelque 1,6 million de réfugiés syriens installés au Liban et en Jordanie et aux populations d'accueil, l'AFD a approuvé, en novembre 2013, une facilité de 4 millions d'euros sur subventions destinée à des ONG déjà présentes dans ces deux pays. L'objectif est de restaurer et développer les services de base, sans discrimination entre les populations et en appui à l'action des collectivités locales. Les premières actions doivent démarrer au printemps 2014.



Famille syrienne réfugiée dans la région de la Bekaa au Liban

Algérie

Agir pour l'enfance et la jeunesse

Dans la continuité de la première phase du programme pluri-acteurs Algérie 2010-2012 (PCPA I) lancé en 2007, une seconde phase (PCPA II) 2013-2015 de 3,3 millions d'euros est instruite, pour pérenniser les actions menées et accompagner les associations membres, en les incitant à travailler ensemble et avec des partenaires français : 2,5 millions d'euros sont financés par l'AFD. Une centaine d'associations algériennes doivent bénéficier de ce programme pour des projets en faveur d'enfants et de jeunes marginalisés victimes d'exclusion sociale, en besoin de protection ou en situation de handicap physique, mental ou social. Ce programme Jousour (passerelles en arabe) a un impact social et institutionnel ; il améliore la prise en charge des enfants et des jeunes, et renforce les capacités de la société civile algérienne.

Favoriser en Asie les équilibres environnementaux et régionaux

L'AFD cherche à atténuer la pression que la croissance rapide des pays asiatiques, en particulier émergents, fait peser sur l'environnement. Dans les pays les moins avancés, elle promeut les secteurs porteurs de croissance économique et les synergies régionales.

L'AFD a élaboré cette année sa nouvelle stratégie Asie pour la période 2013-2016. Cette stratégie couvre les dix-huit pays d'intervention de l'AFD en Asie et met l'accent sur les problématiques urbaines de la région ainsi que sur les enjeux liés au changement climatique. Elle intègre les nouveaux pays dans lesquels l'AFD a été récemment autorisée à intervenir – Birmanie et pays d'Asie centrale et du Caucase – à l'objectif global de promotion d'une croissance verte et inclusive. Elle insiste enfin, et en réponse à la demande des pays asiatiques, sur le rôle de l'AFD en matière de valorisation de l'offre et de l'expertise françaises dans la région.

L'année a également été marquée par le démarrage des activités dans le Caucase, avec un premier prêt octroyé en Arménie dans le secteur du logement social ainsi que par la croissance de l'activité en Asie du Sud (Inde, Bangladesh, Sri Lanka) qui concentre plus de 40 % des engagements de l'année en Asie. Un bureau a d'ailleurs été ouvert à Dacca en début d'année.

Limiter l'empreinte environnementale des pays et des villes

L'activité de l'AFD en 2013 illustre un positionnement volontariste sur les problématiques climatique et urbaine. En finançant le « plan climat » vietnamien – pour la quatrième année consécutive –, le programme d'investissement indonésien dédié aux infrastructures de transport ou encore le programme philippin en faveur des collectivités locales, l'AFD a accompagné la mise en œuvre de politiques publiques intégrant l'enjeu climatique. Elle a prolongé ces actions *via* des projets dans le secteur de l'énergie, pour tenter de faire évoluer des modèles économiques aujourd'hui très émissifs car axés sur la consommation de charbon. Deux lignes de crédit dédiées aux énergies renouvelables



Projet de gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Rouge au Vietnam



ont ainsi été mises en place en Inde et en Indonésie, et des projets pilotes (biomasse, biocarburant) ont été financés en Chine. L'AFD a également axé son action sur les villes asiatiques, qui concentrent près de 2 milliards d'habitants, pour les aider à faire face aux enjeux de mobilité (métro de Kochi), de fourniture de services publics (réseaux d'eau et d'assainissement à Dacca et Colombo, logement social en Arménie), d'efficacité énergétique (électricité de Jakarta, extension aux normes environnementales du CHU de Karachi) et de développement local en général (appui aux fonds d'investissements de trois villes du Vietnam).

Enfin, en matière de préservation de la biodiversité, l'AFD a financé un projet de restauration de zones humides dans la province chinoise du Liaoning.

Contribuer à la convergence régionale

Dans un contexte d'intégration croissante des économies asiatiques (marché commun de l'ASEAN prévu en 2015) et face à la concurrence des grands émergents voisins, l'AFD intervient pour soutenir la croissance des économies les moins développées de la région : elle a ainsi financé des projets visant à accroître la productivité de secteurs porteurs, comme le secteur agricole (infrastructures d'irrigation au Vietnam et en Birmanie) ou le secteur du tourisme (formation professionnelle au Cambodge). Elle a aussi contribué à améliorer les conditions de vie des populations, notamment des femmes, dans les régions montagneuses du Laos et au Cambodge à travers l'offre de services de base (promotion des petits opérateurs d'eau et d'électricité privés). ●

L'Union européenne

Partenaire de l'AFD en Asie

Depuis 2012, l'AFD mobilise auprès de l'Union européenne des ressources en subvention pour accompagner et renforcer l'efficacité des projets qu'elle finance sous forme de prêts en Asie. Outre qu'elles permettent la réalisation d'opérations pilotes et le renforcement des capacités des acteurs locaux, ces ressources inscrivent l'action bilatérale de l'AFD dans la dimension européenne de l'aide publique au développement. En 2013, l'AFD a été autorisée par l'Union européenne à mobiliser sa Facilité Asie et sa Facilité de voisinage à hauteur de 12 millions d'euros, en accompagnement de projets au Cambodge, au Pakistan, au Bangladesh et au Vietnam.



Ouverture d'un Bureau AFD à Dacca au Bangladesh.

Indonésie

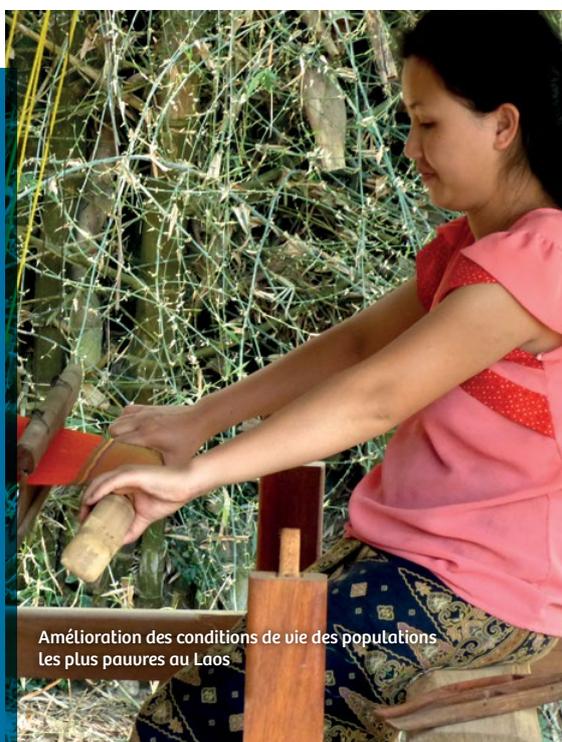
Prêts climat : une évaluation conjointe avec la JICA

L'AFD et la JICA (Agence japonaise de coopération internationale) ont réalisé conjointement une évaluation du Climate Change Program Loan indonésien, qu'elles ont cofinancé respectivement à hauteur de 800 millions de dollars et près de 600 millions d'euros. Ce travail pilote a permis de souligner l'influence considérable du programme, et notamment de l'assistance technique associée, sur la qualité des politiques élaborées et mises en œuvre pour lutter contre le changement climatique.

Bangladesh

Alimentation durable en eau

Peuplée de 15 millions d'habitants, la ville de Dacca surexploite ses nappes phréatiques pour faire face à la demande, cette dernière étant censée doubler d'ici à 2030. Dans ce contexte, et à travers un prêt de 73 millions d'euros octroyé au gouvernement bangladais, l'AFD a financé un projet visant à préserver les ressources en eaux souterraines de la ville, *via* la diversification des sources d'eau potable (rivières), l'amélioration de la qualité du service et la réduction des pertes sur les réseaux. En cofinancement avec la Banque asiatique et la BEI, ce projet contribue à l'adaptation de la ville aux effets du changement climatique. Outre qu'il bénéficie en premier lieu aux femmes, il comporte un plan d'actions spécifique en faveur du genre.



Amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres au Laos

Chine

Restaurer la plus grande zone de roseaux du monde

L'estuaire Shuangtai, situé dans la province du Liaoning, abrite une zone de roseaux de près de 300 000 hectares qui dispose d'une riche biodiversité et constitue le refuge de nombreux oiseaux. Du fait du développement agricole, des forages pétroliers et de phénomènes d'assèchement à grande échelle, cet espace s'est considérablement dégradé. *Via* un prêt de 35 millions d'euros octroyé au ministère des Finances chinois, l'AFD soutient la réhabilitation des infrastructures hydrauliques et assure la dépollution des sites d'extraction pétrolière. Le projet prévoit également le développement de l'éco-tourisme et la diversification de la filière roseaux.

Promouvoir en Amérique latine un développement durable et équitable

En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'AFD promeut une croissance verte et solidaire auprès des États, collectivités locales et entreprises publiques.

Le Comité interministériel de la coopération et du développement international (CICID) a confirmé la vocation de l'AFD en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'AFD œuvre ainsi à la promotion d'une croissance verte et solidaire en accompagnant les États, collectivités locales et entreprises publiques face à trois défis majeurs :

- › Le développement urbain, dans la région la plus urbanisée au monde ;
- › La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, afin de favoriser l'émergence de solutions partagées à ces enjeux globaux ;
- › La convergence sociale, dans une région qui se caractérise encore par de fortes inégalités.

L'AFD est par ailleurs appelée à élargir le champ de ses activités à l'ensemble des pays en développement du continent. Haïti bénéficie d'une attention particulière. L'AFD y poursuit son accompagnement à la reconstruction post-séisme.

En 2013, le groupe AFD a accordé 1 169 millions d'euros de financement dans la région. Ces financements contribuent à mettre en œuvre sa stratégie tout en renforçant les partenariats entre la France, l'Amérique latine et les Caraïbes.

Développement urbain

L'AFD a renforcé son soutien au développement de la mobilité urbaine en approuvant un prêt de 300 millions d'euros à l'État de São Paulo (Brésil) pour le financement de la ligne 13 de la Compagnie de trains métropolitains (CPTM-Companhia Paulista de Trens Metropolitanos). Ce prêt s'accompagne d'un programme de coopération technique associant la Région Île-de-France et le STIF (Syndicat des transports d'Île de France) pour faire émerger une gouvernance métropolitaine des transports.



Préservation du milieu naturel en République dominicaine



En Colombie, l'Agence accompagne, à travers un prêt de 52 millions d'euros, la ville de Barranquilla dans la réalisation de son plan de développement pour la réduction des inégalités sociales et la compétitivité économique.

Lutte contre le changement climatique

Au Mexique, l'AFD promeut le développement de pratiques agricoles adaptées au changement climatique par un prêt de 37 millions d'euros à FIRA, institution financière publique. La Banque de développement du Minas Gerais (BDMG) au Brésil bénéficie d'un prêt de 50 millions d'euros destiné aux projets municipaux de développement durable.

Convergence sociale

L'AFD accompagne l'État colombien dans la réforme de grande ampleur du financement de son système de santé et de protection sociale par un prêt de 295 millions d'euros. L'Agence a également approuvé un prêt de 7 millions d'euros à FONDESA, institution de microfinance leader dans le financement agricole, pour faciliter l'accès au crédit des jeunes Dominicains désireux de poursuivre des études d'agronomie et soutenir les investissements en zones rurales. ●



Ouvrier sur le chantier du tramway d'Ajacacho en Colombie

Des avancées sur le terrain

L'année 2013 a également vu certaines avancées significatives dans la mise en œuvre des projets.

Suite à une consultation internationale, le marché de conception-réalisation du nouvel **Hôpital de l'Université d'État d'Haïti** a été signé en août. Les études détaillées ont été exécutées dans la foulée par le groupement attributaire en vue d'un démarrage des travaux début 2014. En parallèle, un certain nombre de mesures ont été prises (reconditionnement ou déménagement de services) afin de permettre la meilleure continuité possible de l'offre de soins pendant ce chantier d'une durée prévisionnelle de trois ans.

Ce projet, d'un montant total de 83 millions de dollars, est financé par la France à travers une subvention de 20 millions d'euros, aux côtés de l'USAID américaine et du gouvernement haïtien.

La Commission fédérale d'électricité du **Mexique** (CFE) a pu, grâce au soutien de l'AFD (prêt de 250 millions d'euros signé en 2012), assurer la conversion de la centrale de Manzanillo à un cycle combiné gaz. Avec près de 3GW installés, cette centrale est la plus grande du pays en 2013. Sa conversion a permis de **réduire très significativement les émissions de gaz à effet de serre** (près de 2 millions de tonnes de CO₂).

Caraïbes

Renforcer la résilience des territoires

Après avoir adopté une stratégie Amérique latine en 2012, l'AFD s'est dotée, en 2013, d'un plan d'actions pour les Caraïbes, adapté aux enjeux spécifiques des petits États insulaires en développement.

L'AFD poursuit ainsi deux finalités :

- › Le soutien à une croissance viable et durable pour renforcer la résilience des États caribéens (amélioration des infrastructures et des mix énergétiques, préservation du milieu naturel et des territoires, renforcement du capital humain) ;
- › La promotion d'une intégration régionale qui valorise le rôle et la place des départements français d'Amérique.

Colombie

Vers plus d'égalité d'accès aux soins

La réforme du système de santé et de protection sociale colombien, très attendue de la population colombienne et soutenue par l'AFD, a pour objectifs d'améliorer la qualité des soins, de réduire les inégalités géographiques et financières d'accès aux soins, et de maîtriser l'augmentation des coûts du système de santé pour s'assurer de sa soutenabilité financière.

Le financement de l'AFD permet de promouvoir des mécanismes de couverture du risque maladie, sujet fortement porté par la France dans les instances internationales.

L'AFD accompagne le passage d'un système de santé à l'américaine à un système d'inspiration française et contribuera ainsi à valoriser l'expertise française, notamment celle des agents d'organismes nationaux du dispositif d'assurance maladie et des entreprises françaises de gestion des systèmes d'information de santé et de couverture sociale (cartes à puce entre autres).



Reconstruction de l'hôpital de l'Université d'État en Haïti

Participer au développement durable des Outre-mer

L'AFD finance les collectivités territoriales pour la réalisation de leurs investissements, apporte des appuis-conseils à la demande des collectivités, procure des ressources et des garanties aux entreprises et accompagne les projets impliquant les acteurs de la sous-région.

Afin de remédier aux difficultés de financement rencontrées par les investisseurs ultramarins, l'AFD a conforté en 2013 sa capacité d'intervention. Ses engagements ont atteint 1,5 milliard d'euros dont 60 % en faveur des acteurs du secteur privé et 40 % en faveur de la sphère publique. Au-delà de ses financements, dans son dialogue avec ses partenaires, l'Agence participe, *via* son réseau d'agences, à la définition des politiques publiques locales.

Favoriser une dynamique de rattrapage social

Plus que dans l'Hexagone, le secteur public local joue dans les Outre-mer un rôle moteur sur l'activité économique par la commande publique et les emplois directs et indirects qu'elle génère. La priorité donnée par l'AFD à la cohésion sociale se matérialise avant tout dans des interventions en faveur des secteurs de la santé et de l'aménagement urbain.

En 2013, l'AFD a augmenté de 50 % ses engagements en faveur du secteur public pour atteindre 642 millions d'euros. Les deux tiers correspondent à des prêts bonifiés par l'État pour le financement des budgets des investissements des collectivités locales. Ces fonds ciblent en majorité les petites communes. L'AFD est également un acteur majeur de l'habitat en participant au capital de sept sociétés immobilières ultramarines et en finançant leurs investissements environnementaux ou la rénovation de leur parc.

Agir pour dynamiser l'activité économique

Afin d'accompagner la relance d'une activité économique créatrice d'emplois favorisant la résorption du chômage et l'apaisement des tensions sociales, l'action de l'AFD prend à la fois une forme directe, par ses outils financiers de développement du secteur privé (prêts, garanties, capital investissement, soutien à la microfinance et représentation de Bpifrance) et une forme indirecte, par le financement de l'investissement public et son action d'appui-conseil aux collectivités.

L'activité de l'Agence en faveur du secteur privé atteint 862 millions d'euros en 2013 dont 40 % en représentation de Bpifrance.

Protéger et valoriser le capital environnemental

La protection d'un environnement ultramarin fragile constitue une priorité et trouve des points d'accroche naturels dans les secteurs des aires protégées, de l'eau et l'assainissement, et des déchets. Les Outre-mer se situent aussi en première ligne pour les enjeux internationaux relatifs au climat et à la biodiversité.

Dans ces territoires, l'AFD conseille et finance les acteurs publics en matière d'adduction d'eau, d'assainissement, de traitement de déchets ou encore de moyens de transports collectifs. Elle apporte des ressources aux entreprises du secteur des énergies renouvelables et participe aux réflexions sur la mise en place d'un fonds pour la biodiversité ultramarine européenne. ●

Station d'eau potable en Polynésie

Nouvelle-Calédonie

Rénovation urbaine d'un quartier de Nouméa

L'ensemble immobilier des tours de Saint-Quentin, quartier de la banlieue de Nouméa, a été réalisé au début des années 1970 pour répondre au boom du nickel. La zone cumule aujourd'hui un habitat dégradé, un déficit d'équipements publics, de services et de commerces, et une image dévalorisée à l'échelle de l'agglomération. En 2013, l'Agence a accordé un prêt bonifié de 10 millions d'euros à sa filiale, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), pour financer un projet de rénovation urbaine du quartier. Ce projet vise à détruire les tours et à aménager le site pour permettre la construction d'équipements intercommunaux et de 800 logements adaptés aux modes de vie calédoniens. Outre ce prêt, l'AFD a financé et signé avec la SIC et l'ANRU une convention de partenariat visant à apporter l'expertise et l'expérience de l'ANRU pour ce premier projet de renouvellement urbain en Nouvelle-Calédonie.



Visualisation 3D du nouvel hôpital en Guyane

Guyane

La construction d'un nouvel hôpital à Saint-Laurent-du-Maroni permettra de prendre en charge les patients dans de meilleures conditions, d'augmenter les capacités de l'offre de soins de l'Ouest guyanais, de réduire les délais d'attente et d'accroître l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, effet non négligeable dans un territoire qui lutte activement contre la désertification médicale.

“

Gérard Barsacq

Directeur général du Centre hospitalier de l'Ouest Guyanais



D'ici à quelques années, la population de Saint-Laurent-du-Maroni devrait dépasser celle de Cayenne du fait de son très fort taux de natalité et de sa situation géographique en bordure de frontière avec le Suriname. Les besoins en matière de santé vont donc considérablement s'accroître alors que nos infrastructures actuelles atteignent déjà leurs limites.

Après avoir étudié les besoins en soins de la population de la région du Maroni, croisé ces résultats avec les projections démographiques, une conclusion s'imposait : il fallait construire un nouvel hôpital. Le financement de cet ambitieux projet nécessite des partenaires financiers importants comme l'AFD qui nous accorde un prêt bonifié de 30 millions d'euros.

La Réunion

Énergies renouvelables et développement agricole et social

La Réunion est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable soutenue par l'AFD. En 2013, l'Agence a participé au financement des investissements du projet Bardzour – « l'aube naissante » en créole – porté par la société Akuo Energy. Ce projet a pour finalité de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol et sur serres agricoles au sein d'un centre de détention. Il vise un triple objectif de développement : énergétique, par la mise en service d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 MW couplée à un dispositif de stockage d'énergie ; agricole, par le développement de cultures maraîchères sous les serres photovoltaïques ; social, en faveur des détenus du centre de détention, par la mise en place de formations qualifiantes aux techniques agricoles et apicoles et la création d'emplois, notamment dans le cadre de la construction de la centrale.

Agir dans les situations de crises, de conflits et de fragilités socio-politiques

La violence sociale et politique, liée à l'extrême fragilité de certains États et sociétés, représente un défi majeur pour la communauté du développement. Il est reconnu aujourd'hui qu'il n'existe pas de sécurité sans développement et de développement sans un minimum de sécurité humaine.

Réduire les facteurs structurels de fragilité et gérer des pics de violence constituent deux axes importants de l'aide internationale.

Dans nombre de ses zones d'intervention, l'AFD est en effet confrontée à des situations de crise, un terme qui recouvre des problématiques différentes mais qui bien souvent se recoupent :

- › Des pays en conflit armé ou récemment sortis de conflits, comme la République centrafricaine, le Mali, la Côte d'Ivoire, l'Irak, la Syrie ou l'Afghanistan ;
- › Des États défaillants qui peinent à remplir leurs missions, qu'elles soient régaliennes – contrôle du territoire, maintien d'un État de droit –, ou qu'elles concernent la délivrance des services sociaux de base à la population (sécurité alimentaire, santé, éducation) ;
- › Des sociétés divisées et instables, plongées dans une crise durable ou cyclique sans perspective claire d'en sortir du fait de tensions de divers types, en particulier à base régionale, ethnique ou religieuse.

Dans ces situations comme ailleurs, le mandat de l'AFD est d'accompagner le processus de développement économique et social ou d'en poser les bases. Pour y parvenir, l'Agence doit adapter ses modes d'action aux spécificités de ces contextes. C'est dans cet objectif que son Conseil d'administration a adopté en 2013 un document stratégique définissant les orientations de l'AFD pour ses interventions en situations de crise. Ce document donne trois orientations pour l'action.

Ne pas nuire

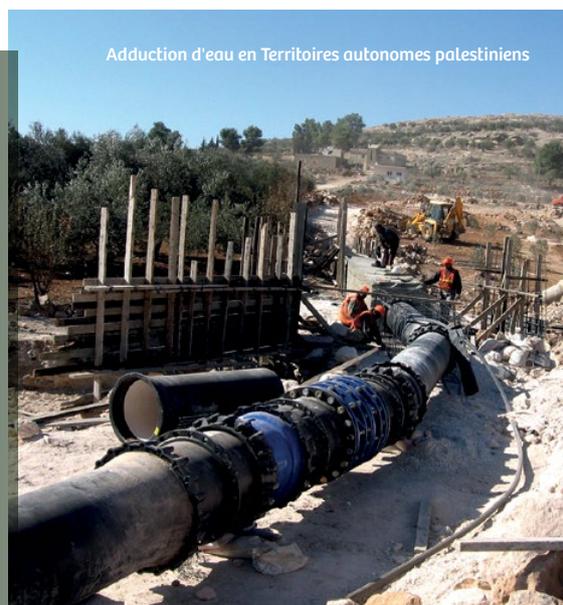
La première orientation consiste à mener, dans ces situations, une analyse plus approfondie du contexte, sur laquelle reposeront les choix d'intervention de l'Agence. L'objectif premier de cette approche est de ne pas contribuer à alimenter les causes de la crise ou les fragilités dans lesquelles elle prend racine. Il s'agit d'appréhender la situation dans l'ensemble de ses composantes – économiques, sociales et politiques – afin d'en comprendre mieux les causes et les dynamiques. Cette approche permet également de repérer et tenir compte des obstacles potentiels à la mise en œuvre des projets.

Des opérations « duales »

Un second guide pour l'action dans ces contextes consiste à privilégier des « opérations duales ». Celles-ci visent à « produire » un bien de développement (l'amélioration des services sociaux, de la productivité économique...) comme dans l'ensemble des projets financés par l'AFD, mais elles ont aussi une finalité complémentaire : contribuer à la réduction de certaines des fragilités diagnostiquées. Les opérations duales présentent en outre des caractéristiques de simplicité, de flexibilité et de robustesse qui leur permettent de continuer à produire des impacts dans des situations incertaines et évolutives.

Substitution de la culture du pavot par la culture du coton en Afghanistan

Adduction d'eau en Territoires autonomes palestiniens





Hôpital Sainte Thérèse-Hinche-Chantal en Haïti

Traiter les traumatismes par des programmes psychosociaux

En 2013, l'AFD a poursuivi et consolidé le développement de programmes psychosociaux dans des situations post-conflit, qui permettent de traiter des traumatismes psychiques afin d'éviter que des sociétés n'entretiennent la spirale de la violence. Car si se nourrir, s'abriter et avoir accès aux soins comptent parmi les besoins vitaux de chaque individu, bâtir un équilibre psychologique et construire des relations sociales harmonieuses sont tout aussi indispensables au développement, et constituent un préalable à la pleine réussite des projets de l'Agence.

Le soutien psychosocial vise ainsi à favoriser la résilience des individus, des familles et des communautés affectés par une situation de conflit ou de catastrophe naturelle. Il se traduit par la mise en place d'activités, tels des groupes de parole avec des médiateurs thérapeutiques, des permanences psychosociales ou des jeux psychoéducatifs pour les enfants... C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, une composante psychosociale sera intégrée au Projet de renforcement du système de santé financé par le biais du Contrat désendettement-développement (C2D). Mené en partenariat avec quatre ONG françaises et internationales et avec l'agence européenne ECHO, ce programme contribue au travail de réconciliation entre les communautés divisées par les récents épisodes de violence.

Mieux articuler l'urgence et le développement

Un troisième guide pour l'action en situation de crise ou de sortie de conflit, comme au lendemain d'une catastrophe naturelle, consiste à dépasser la dichotomie entre interventions d'assistance aux populations portées par des acteurs humanitaires, et l'aide au développement. En effet, la coupure entre phase humanitaire et phase de reconstruction est peu pertinente : non seulement les besoins immédiats et les besoins de plus long terme coexistent dans ces situations, mais les décisions prises dans la phase d'assistance humanitaire ont des effets sur le développement futur. En outre, cette dichotomie laisse subsister une « zone grise » qui demande une coordination entre acteurs humanitaires et bailleurs de l'aide au développement.

Des jalons posés en réponse aux crises de 2013

En 2013, l'AFD a poursuivi son travail d'adaptation de ses stratégies d'intervention à ces contextes et de rapprochement avec d'autres bailleurs de fonds confrontés aux défis de la violence dans le processus de développement.

Face aux crises qui ont marqué l'actualité, certains jalons opérationnels ont été posés en application de cette approche. Ainsi, l'Agence Française de Développement participe pour le compte de l'État français à un fonds multi-bailleurs porté par l'agence allemande KfW. Celui-ci permettra d'agir rapidement, dès que la situation le permettra, pour la reconstruction de la Syrie. L'AFD finance également l'accompagnement de collectivités locales libanaises et jordaniennes dans l'accueil de millions de réfugiés syriens, pour contribuer à éviter la contagion de la crise au sein de la sous-région. Au Mali, l'AFD a activement repris sa coopération suite à la crise de 2012-2013 et a accéléré l'instruction de certains projets, notamment d'accès à la santé *via* l'« Initiative Santé Solidarité Sahel ».

En 2014, l'Agence travaillera avec ses tutelles et ses principaux partenaires (ONG, autres bailleurs de fonds, ministère de la Défense) pour poursuivre la traduction opérationnelle de cette stratégie – en Centrafrique notamment – et doter l'AFD d'une gamme d'instruments techniques et financiers adaptés aux enjeux de la reconstruction post-conflit. ●



Jeux psycho-éducatifs organisés par la Croix-Rouge en Côte d'Ivoire

Les étapes de financement d'un projet par l'AFD

Les bénéficiaires des financements

États, entreprises, collectivités locales, ONG... promoteurs et maîtres d'ouvrage du projet.

IDENTIFICATION DU PROJET

1 **IDÉE DE PROJET**
Soumise à l'AFD pour financement

ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ

3 **ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

Elle détaille les objectifs recherchés, les résultats attendus, la faisabilité technique et institutionnelle du projet, ainsi que sa viabilité économique et financière (capacité de remboursement de l'emprunteur, frais de fonctionnement...).

Elle précise le contenu du projet, le coût estimé et le financement proposé.

Elle analyse les impacts sociaux et environnementaux, et les risques associés à la réalisation du projet.

DÉCISION DE FINANCEMENT

5 **NÉGOCIATION SUR LES CONDITIONS DU FINANCEMENT**

6 **REQUÊTE DE FINANCEMENT ADRESSÉE À L'AFD**
Accord sur le contenu des projets et les conditions de financement.

RÉALISATION DU PROJET

8 **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRÊT OU DE SUBVENTION**

9 **RÉALISATION PHYSIQUE DU PROJET**

Choix des entreprises selon le droit local et en conformité avec les principes de l'AFD en matière de passation de marchés (mise en concurrence notamment).

Suivi de la réalisation des travaux (si nécessaire avec l'appui d'une assistance technique pouvant être financée par l'AFD) et paiement des entreprises. À la demande du maître d'ouvrage, l'AFD peut régler directement les entreprises.

ACHÈVEMENT

10 **REMBOURSEMENT À L'AFD EN CAS DE PRÊT**
Fin décembre 2013, l'encours de prêts est de 20,6 milliards d'euros

11 **ÉVALUATION EX POST DU PROJET**
Examen des réalisations, de leur viabilité et de leur impact économique, social et environnemental.

L'AFD

participe au financement du projet

2

EXAMEN DE LA PROPOSITION

Notamment des objectifs visés et de l'adéquation du projet avec les priorités d'intervention de l'AFD dans le pays concerné.

4

ANALYSE DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

L'AFD examine plus particulièrement :

- › les hypothèses et conclusions de l'étude, le plan de financement ;
- › **le respect des principes d'efficacité de l'aide** : appropriation locale, coordination avec les autres bailleurs, insertion du projet dans la politique locale ;
- › la conformité aux stratégies de l'AFD et de l'aide française ;
- › **les effets économiques, sociaux et environnementaux pour le pays** ;
- › **les risques : techniques et institutionnels, économiques et**

financiers (rentabilité du projet, solvabilité du bénéficiaire, contexte macroéconomique du pays), **environnementaux et sociaux, de blanchiment, de financement du terrorisme et corruption liés au maître d'ouvrage et à son actionnariat.**

Elle obtient un **second avis sur le financement**. Émis par un service extérieur à la Direction en charge de l'instruction du projet, il est complété depuis 2013 par une analyse de la **contribution du projet au développement durable.**

7

PRISE DE DÉCISION SUR LE FINANCEMENT PAR L'AFD

En 2013, 676 nouveaux financements accordés pour un total de 7,5 milliards d'euros

En 2013, 677 signatures de convention pour un montant total de 5,2 milliards d'euros

9

VERSEMENT DU FINANCEMENT

Contrôle du respect des clauses prévues dans la convention (conditions préalables au versement, avis sur les modalités de sélection, le choix des entreprises et les contrats, accord préalable sur toute modification du projet...).

Versement des fonds au fur et à mesure de l'avancement du projet sur justification des dépenses.

Vigilance sur les risques de blanchiment, financement du terrorisme et corruption, avec la possibilité de suspendre les versements, voire de demander le remboursement.

Suivi technique et financier du projet.

En 2013, 4,1 milliards d'euros de financements versés

En 2013, 26 évaluations de projets

Appuyer les initiatives des ONG

En 2013, l'AFD a consolidé ses liens avec les ONG avec l'augmentation de ses financements et l'adoption de son premier cadre d'intervention stratégique avec la société civile.



Programme de microfinance aux Comores

Cette année, l'AFD a continué à augmenter ses financements en faveur des organisations de la société civile (OSC), conformément aux engagements pris par le gouvernement. L'Agence a octroyé 48,7 millions d'euros de subventions, d'un montant moyen de 667 000 euros à 56 OSC françaises pour financer 73 projets. 80 % des organisations financées sont de petite ou moyenne taille (budget inférieur à 15 millions d'euros).

Les trois quarts de ces financements (soit 36,5 millions d'euros) ont été accordés à des projets de terrain. Des programmes concertés pluri-acteurs ont notamment été financés en Guinée, au Congo Brazzaville et en Algérie afin de renforcer les capacités de leur société civile et leur participation à l'élaboration des politiques publiques.

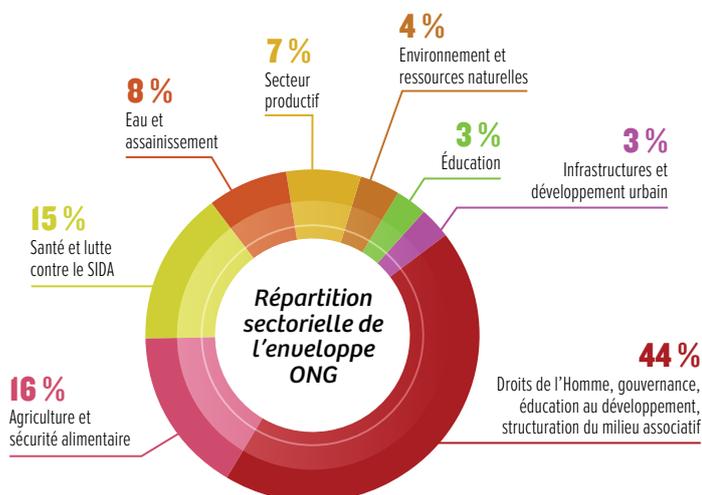
Un quart des octrois ont financé des projets dédiés à l'éducation au développement et à la structuration du milieu associatif. L'AFD a par exemple financé Ingénieurs sans frontières pour un projet visant à sensibiliser les ingénieurs aux enjeux de la solidarité internationale. Elle accompagne aussi la Commission agriculture et alimentation de Coordination Sud pour renforcer les acteurs associatifs français à l'occasion de l'année internationale des agricultures familiales.

La Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG

Depuis 2007, l'AFD s'est dotée d'un instrument dédié au financement des projets novateurs portés par des organisations de solidarité internationale : la Fisong. Cet outil vise à solliciter la capacité d'innovation des ONG sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles de l'AFD et à promouvoir un dialogue et des synergies entre l'Agence et les ONG autour de thématiques communes.

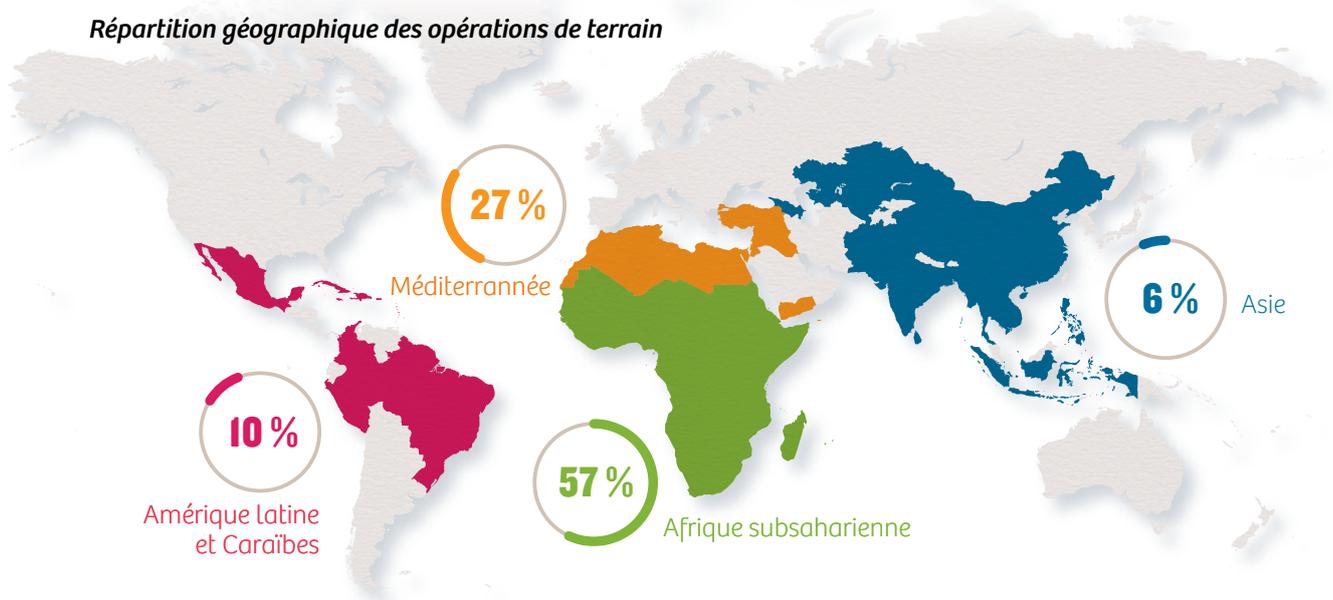
Chaque année, deux appels à propositions sont lancés, dont les objets sont définis conjointement par l'Agence et les ONG. Cette année, les thématiques étaient : « La formation par l'apprentissage en vue d'une insertion socioprofessionnelle » et « L'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique ». Après concertation, 5 millions d'euros ont été alloués à 8 ONG.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par le lancement de trois Facilités géographiques sous forme d'appels à projets destinés aux ONG : une Facilité Mali (8 millions d'euros) et une Facilité Madagascar (4 millions d'euros) sur la santé maternelle et infantile et la planification familiale ainsi qu'une Facilité Liban/Jordanie (4 millions d'euros) sur l'amélioration des conditions de vie des populations réfugiées et de leurs communautés d'accueil.



Hôpital de Sévaré au Mali

Répartition géographique des opérations de terrain



Un dialogue renforcé avec la société civile

2013 a constitué une nouvelle étape en matière de dialogue avec l'adoption par le Conseil d'administration du premier Cadre d'intervention transversal en faveur des OSC, fruit d'une concertation approfondie entre l'Agence et la société civile.

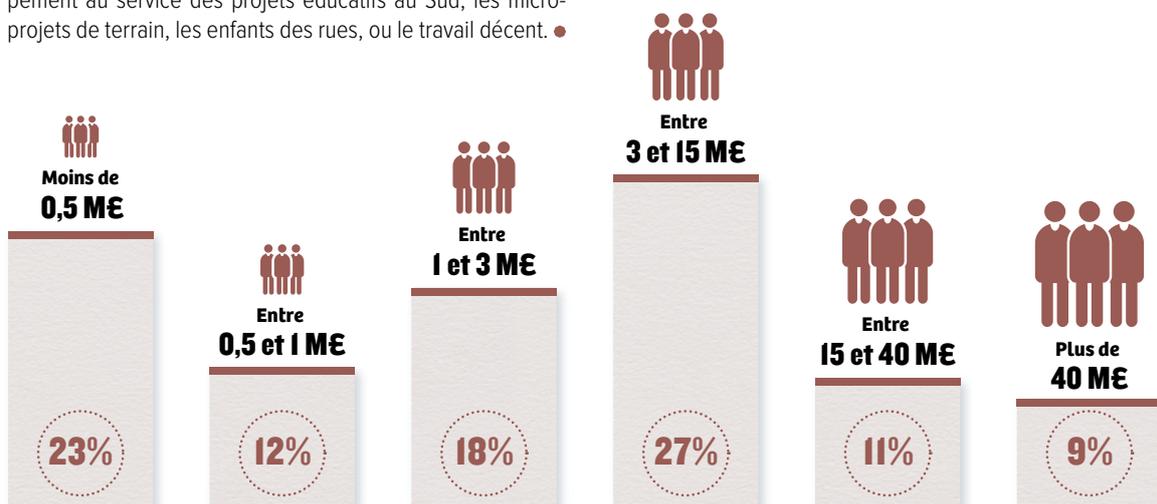
Cette année, l'AFD a entretenu un dialogue régulier avec les OSC sur de nombreux sujets tels que les difficultés financières de certaines d'entre elles, les dispositifs qualité qu'elles mettent en œuvre et leur stratégie en matière de genre, ou encore l'impact des projets d'éducation au développement. Un nombre important d'évaluations ont été finalisées. Elles concernent la cartographie des projets d'éducation au développement, les activités de Coordination Sud, les projets santé financés dans plusieurs pays et les projets financés dans les Territoires palestiniens.

Plusieurs séminaires ont aussi été organisés sur des enjeux de solidarité internationale, notamment le dialogue entre société civile et pouvoirs publics, l'éducation au développement au service des projets éducatifs au Sud, les micro-projets de terrain, les enfants des rues, ou le travail décent. ●

Orientations 2013-2016

Le Cadre d'intervention en faveur des initiatives des organisations de la société civile

Avec ce cadre d'intervention stratégique, l'AFD marque sa volonté de promouvoir davantage de synergies avec les OSC, reconnues pour leur connaissance du terrain, leur expertise, leurs démarches innovantes et leur influence sur les grands débats internationaux. L'Agence se donne trois grandes orientations pour les années à venir : soutenir les sociétés civiles du Sud en matière de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, les appuyer dans la promotion de la gouvernance, de l'égalité des sexes et de la défense des droits fondamentaux, et renforcer l'efficacité des acteurs français de la société civile engagés à l'international.



Taille budgétaire des ONG financées

Agir avec les collectivités territoriales et les entreprises françaises

Les collectivités locales et le secteur privé sont des acteurs majeurs du développement avec lesquels l'AFD engage des partenariats opérationnels et intellectuels, en lien également avec les acteurs de la société civile du Sud.

Soutien à l'État du Minas Gerais (Brésil) avec la région Nord-Pas-de-Calais

Des partenariats avec les collectivités territoriales

La coopération internationale des collectivités territoriales françaises est un atout majeur de l'action extérieure de la France. Les collectivités françaises sont par conséquent devenues des partenaires importants de l'AFD. Inscrite depuis 2007 dans les plans d'orientations stratégiques de l'Agence, cette coopération concerne aujourd'hui l'ensemble de ses zones et secteurs d'intervention. Ainsi, une trentaine d'accords-cadres de partenariat ont été signés avec des collectivités françaises fortement impliquées à l'international, une soixantaine de projets conjoints ont été engagés et une dizaine de projets ont été financés dans le cadre de conventions tripartites (AFD/collectivité du Sud/collectivité française).

Pour dynamiser ces partenariats, l'AFD participe et soutient de nombreux événements et assises inter-États. Elle mène également, avec différents acteurs de la coopération décentralisée, des études communes sur différents thèmes qui donnent lieu à un important travail de publications (transports urbains, économie sociale et solidaire, eau, parcs naturels régionaux...).

Les interventions internationales des collectivités et de l'AFD mobilisent des fonds publics et doivent donc susciter l'adhésion des Français. En 2013, pour aller à leur rencontre, l'exposition photographique Objectif Développement a été accueillie dans plusieurs villes françaises partenaires de l'AFD.

L'AFD a, par ailleurs, lancé la phase pilote d'une démarche de financement direct des collectivités françaises, qui se chargent d'identifier et de mettre en œuvre des projets de développement en direction de leurs partenaires du Sud. Cette expérimentation vise à financer le développement durable de territoires dans les pays les moins avancés et les pays en crise.

Travailler en lien avec les entreprises

L'AFD a plusieurs types de relations avec les entreprises. En premier lieu, elle a un dialogue régulier avec les organismes professionnels représentant les milieux d'affaires français et avec les entreprises présentes dans les pays où elle intervient.

L'AFD a lancé en 2013 un travail visant à renforcer ce dialogue et à favoriser une meilleure connaissance par l'AFD de l'offre française à l'international et par les entreprises françaises des modes d'intervention de l'AFD. L'objectif de ce travail est de permettre à l'AFD de contribuer davantage, dans le respect de sa mission et de ses procédures, au rayonnement économique de la France.

Par ailleurs, l'AFD accompagne les démarches innovantes d'acteurs privés dont le rôle est central dans la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois stables.

En 2013, l'AFD, l'association de solidarité internationale CARE France et des entreprises partenaires ont soutenu un projet de création d'une entreprise à vocation sociale au Ghana. Ce projet, en phase d'étude de sa viabilité économique, consiste à créer et développer, en milieu rural, un réseau de distribution de produits par des femmes vulnérables et isolées. Le soutien financier de l'AFD permet à CARE France et à ses entreprises partenaires de mener des études de marché et sociologiques afin de créer et tester un modèle économique et social viable. ●



Projet de création d'entreprise avec CARE au Ghana

Intensifier les relations avec l'Union européenne

Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide, l'AFD et l'Union européenne ont consolidé leur partenariat à travers des cofinancements et une collaboration étroite dans la perspective de la construction d'une capacité européenne de financement du développement.

Les objectifs de division du travail et d'efficacité de l'aide à l'échelle européenne ne peuvent être atteints sans, d'une part, un partenariat stratégique avec les institutions européennes (Commission, Service européen d'action extérieure et Parlement européen) et d'autre part, des contacts opérationnels quotidiens entre les équipes, dans les pays d'intervention comme à Bruxelles.

L'année 2013 a confirmé que l'AFD et l'Union européenne étaient entrées dans une nouvelle ère : celle du financement du développement à travers une démarche collective au niveau européen associant les agences européennes de développement et reposant sur la mise en commun des expertises et des valeurs ajoutées respectives de chacun de ces acteurs.

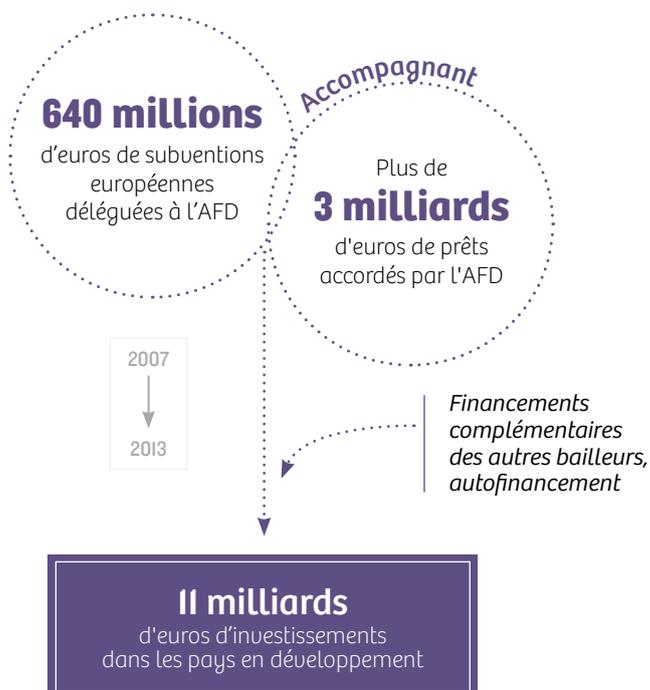
Pour répondre au mieux aux besoins des pays du Sud, notamment à la construction de politiques sectorielles, l'AFD et l'Union européenne ont ainsi multiplié, en 2013, les recours à deux formes de cofinancements : les Facilités d'investissement (mécanismes de mixage prêts-dons) et la coopération déléguée (transferts de gestion).

En 2013, l'AFD a participé activement aux travaux de la plateforme européenne de mixage prêts-dons et aux Journées européennes du développement.

Le mixage prêts-dons combine des prêts des institutions financières et des dons de l'Union européenne pour financer les projets des pays bénéficiaires. Cette approche innovante permet, en renforçant la qualité du projet initial tout en intégrant les priorités européennes, d'apporter une réponse européenne de financement du développement aux besoins croissants des partenaires du Sud. Les objectifs sont ainsi financiers : mobiliser des fonds capables de répondre aux besoins du partenaire et non financiers : améliorer la soutenabilité et la durabilité des projets, promouvoir la coordination entre bailleurs, accroître les impacts et le dialogue sectoriel et renforcer la visibilité de l'aide européenne.

En 2013, l'AFD qui est présente et active dans toutes les Facilités géographiques a défendu l'ouverture du mixage prêts-dons en Afrique subsaharienne aux projets nationaux et aux « secteurs orphelins » (la sécurité alimentaire et l'agriculture, les secteurs sociaux, l'eau et l'assainissement ou encore le secteur urbain).

La coopération déléguée, dont l'objectif est d'accroître l'efficacité de l'aide, est un processus qui fonctionne dans les deux sens : l'AFD peut transférer à la Commission européenne la gestion de fonds bilatéraux français et de son côté, la Commission peut déléguer à l'AFD la gestion de fonds européens. Depuis 2008, l'AFD a reçu de la Commission près de 283 millions d'euros pour mettre en œuvre des projets, principalement en Afrique subsaharienne. En retour, l'AFD a transféré à la Commission européenne 38,5 millions d'euros pour un projet routier à Haïti et 10 millions d'euros pour le secteur de la santé en Guinée, ce qui en fait une des agences les plus vertueuses en termes de « réciprocité ». ●



Travailler avec d'autres bailleurs de fonds

Travailler avec d'autres bailleurs de fonds permet de maximiser les moyens et les impacts et de favoriser des approches coordonnées.

Les besoins de financement du développement augmentent, mobilisant des acteurs nombreux et variés (bailleurs bilatéraux et multilatéraux, agences onusiennes, fondations, organisations de la société civile, secteurs privés, etc.).

Dans ce contexte, les acteurs de l'aide travaillent de plus en plus ensemble et augmentent les cofinancements pour étendre leurs capacités financières et techniques. Consciente de cet enjeu, l'AFD, à l'instar d'autres bailleurs, élargit ses partenariats pour maximiser les effets de levier sur le développement.

Ainsi, pour l'AFD, nouer des partenariats avec des bailleurs bilatéraux (KfW, JICA...) ou multilatéraux (BEI, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement) répond à un double objectif :

- › maximiser les effets de levier et les économies d'échelle sur le financement de projets ou de programmes de développement ;
- › valoriser les avantages comparatifs de l'AFD et de ses partenaires.

En 2013, l'AFD a renouvelé un accord-cadre de cofinancement avec la Banque asiatique permettant de gagner en efficacité au service des bénéficiaires. Ces partenariats opérationnels renforcent le développement des cofinancements de l'Agence avec les autres bailleurs de fonds. En 2013, 37 projets ont été cofinancés avec d'autres bailleurs internationaux. Sur un montant global de ces projets d'environ 8 milliards d'euros, l'AFD en a financé 1,7 milliard.

Les cofinancements ont concerné majoritairement des projets d'infrastructures qui nécessitent en général des volumes financiers tels qu'un bailleur ne peut les couvrir seul. La moitié des projets cofinancés se situe en Afrique subsaharienne.

En 2013, l'Europe – à travers ses instruments financiers et la BEI – est le premier cofinancier de l'AFD, suivie par la Banque



Réseau électrique au Vietnam

mondiale. La Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine et la KfW allemande sont également parmi les principaux cofinanciers de l'Agence.

L'AFD collabore aussi avec les différentes agences des Nations unies, comme le PNUE, le PNUD et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Cette collaboration se concrétise par des projets financés conjointement, des missions communes réalisées dans les pays d'intervention afin d'examiner la pertinence des projets, des coproductions intellectuelles à travers le financement d'études ou d'expertises ou encore l'organisation de colloques. L'AFD travaille également en partenariat avec des fondations telles que l'Aga Khan ou la fondation Bill et Melinda Gates.

Par ailleurs, l'AFD est un membre actif de différentes instances de concertation d'agences de développement. Elle est membre en particulier de l'International Development Finance Club (IDFC), qui regroupe des banques bilatérales – régionales et nationales – de développement et qui promeut notamment le rôle des banques de développement dans la lutte contre le changement climatique. ●



Réseau électrique au Vietnam

Le renforcement des compétences locales

En plus du financement de projets, l'AFD contribue à l'amélioration de la performance des acteurs du développement au Sud, facteur essentiel à un développement durable.

Formation au CEFEB

L'accompagnement technique en lien avec le financement de projets

Les actions de l'AFD en matière de renforcement de capacités ont pour objectif d'accroître les compétences individuelles – dans la conception, le montage institutionnel, la mise en œuvre et l'évaluation de projets – mais aussi d'améliorer le fonctionnement des organisations, et d'aider à la structuration de politiques publiques (entre autres dans les secteurs de la santé et de l'éducation mais aussi de l'eau, des transports, de l'agriculture, etc.).

Cet appui, destiné à des partenaires très divers (ministères, collectivités locales, établissements publics, ONG, acteurs du secteur privé...), majoritairement en Afrique subsaharienne, est le plus souvent financé par des subventions. Il prend la forme de prestations de conseil et de financement d'assistants techniques, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. Il est mis en œuvre par des bureaux d'études ou des structures publiques.

La formation à travers le CEFEB

Le CEFEB, université d'entreprise de l'AFD basée à Marseille, s'adresse à ses partenaires du Sud, mais aussi à ses salariés et à ses cofinanceurs.

Le master Maîtrise d'ouvrage publique et privée (MOPP) – formation diplômante délivrée par l'université d'Auvergne – accueille chaque année 40 praticiens du développement exerçant des responsabilités au sein de ministères, de collectivités locales, d'entreprises, d'institutions financières dans les pays où intervient l'AFD. Il dispense des connaissances en montage et gestion de projet, alliant diverses disciplines : économie, finance, management, politique publique, réglementation de marchés.

Le CEFEB organise également chaque année une quarantaine de séminaires qui, au-delà des connaissances et expériences transmises, favorisent la mise en réseau des acteurs du développement. Au mois de juin 2013, le CEFEB a lancé le projet « e-Dev ». Ce nouvel outil d'e-formation représente une véritable innovation qui permet au CEFEB de toucher des participants éloignés géographiquement et de proposer une flexibilité dans l'organisation et l'apprentissage. ●

Répondre à la demande d'expertise française des pays à revenu intermédiaire

Créé en 2013, le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) est un instrument financier à l'adresse des pays à revenu intermédiaire, en particulier émergents ou à croissance rapide. En conformité avec les mandats géographiques et sectoriels de l'AFD, il vise à répondre aux demandes de ces pays en matière d'expertise et d'expériences françaises, tout en contribuant à leur développement durable. Il permet le financement d'activités de coopération technique et complète ainsi la gamme d'outils que peut mobiliser l'AFD dans ces pays, tout en contribuant à l'influence française.

Penser l'aide au développement

Comment mesurer la vulnérabilité ou la cohésion sociale ? Quelles politiques publiques sont efficaces pour une croissance sobre en carbone ? Comment mieux articuler formation professionnelle et marché de l'emploi ? Autant de questions de recherche qui animent les équipes de l'AFD en accompagnement des activités de financement.

En 2013, l'AFD a revu et précisé sa stratégie en la matière. La production de connaissances constitue une activité complémentaire et indispensable au financement du développement. Elle se décline sur le même continuum de missions – favoriser et soutenir un développement économique, social et environnemental durable – au sein de la même zone d'intervention qui couvre les États étrangers dans lesquels le Groupe intervient et les Outre-mer, tout en embrassant des problématiques globales telles que le climat ou la biodiversité.

La finalité est double : éclairer les stratégies et les contextes d'intervention afin de nourrir l'activité opérationnelle ; participer au débat international sur le développement et son financement. Le lien avec les opérations et les stratégies de l'AFD est donc essentiel et constant. La recherche a pour mission première d'apporter des éclairages nouveaux en mettant en lien les questions opérationnelles et les travaux de recherche innovants. Afin d'apporter des réponses originales et innovantes et d'éclairer la singularité des contextes, elle s'appuie sur une pluridisciplinarité accrue – mobilisant l'économie dans ses différentes déclinaisons, les sciences de gestion, la sociologie, l'anthropologie, la géographie et l'urbanisme, l'économie politique ou encore la démographie.

L'AFD concentre ses efforts de recherche sur certaines problématiques : ville et climat, en particulier dans la perspective de la conférence climat de 2015, environnement et ressources naturelles, cohésions sociales, capital humain, fragilité des États et crises, redevabilité et mesure du développement, financement du développement, efficacité de l'aide, et innovations. Les partenariats français et internationaux – avec des centres de recherches des pays d'interventions, le CIRAD et l'IRD, des universités et grandes écoles françaises, des instituts européens, asiatiques ou américains de renommée internationale – caractérisent le mode de faire et constituent un enjeu majeur. Les travaux de recherche soutenus par l'AFD associent systématiquement des partenaires du Sud.

En tant qu'institution financière, l'AFD analyse la situation macro-économique des pays dans lesquels elle intervient. Cette production, avant tout interne et qui permet d'apprécier les risques, fait aussi l'objet de publications. Enfin, les évaluations sont conduites dans le respect des principes et critères du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Elles servent d'abord à améliorer les politiques, programmes et projets d'aide futurs grâce aux enseignements tirés de l'expérience. Elles contribuent ensuite à l'état des connaissances sur le développement, pour alimenter le débat public. Elles participent en outre à l'obligation de rendre des comptes.

En 2013, une centaine de travaux de recherche ont été conduits et 45 publications sont venues s'ajouter au catalogue d'environ 500 titres. La diffusion des connaissances s'effectue également à travers des ateliers, séminaires et conférences internationales, avec en particulier en 2013 une conférence sur les Outre-mer dans la compétition internationale (22 novembre), et la conférence AFD-BMZ-EUDN consacrée à l'articulation entre finance et développement (11 décembre). ●



Publications, vidéos et conférences

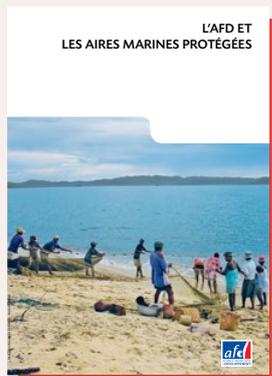
Liste non exhaustive. Vous pouvez télécharger l'intégralité des publications sur www.afd.fr

PUBLICATIONS PRÉSENTANT L'ACTIVITÉ DE L'AFD

L'AFD et ...

Ces publications présentent les activités opérationnelles de l'AFD par secteur ou région d'intervention. En 2013, notamment :

- › L'AFD et le Kenya
- › L'AFD en Chine
- › L'AFD et les aires marines protégées



Plan d'actions

Cette collection synthétise les stratégies et engagements de l'AFD et présente sa compétence et son expertise, dans certains domaines ou zones d'intervention.

- › Accompagner une croissance verte et solidaire en Amérique latine
- › Concilier développement et lutte contre le changement climatique

DOCUMENTATION

Kaléidoscope

Ce mensuel répertorie les contenus des principales publications mondiales traitant du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Produitdoc

Organisé sous forme de fiches-produits et illustré de graphiques et de tableaux récapitulatifs, ce trimestriel aborde la conjoncture des marchés des matières premières.

COÉDITIONS

Partenariat avec la Banque mondiale

Cette coédition s'intéresse aux grands enjeux socioéconomiques du développement en Afrique subsaharienne. Elle dresse l'état des lieux d'une problématique et contribue à alimenter la réflexion sur l'élaboration des politiques locales, régionales et mondiales.

Transformations rurales et développement. Les défis du changement structurel dans un monde globalisé

Bruno Losch, Sandrine Fréguin-Gresh, Eric Thomas White
S'appuyant sur de nouveaux résultats issus d'enquêtes de terrain, cet ouvrage analyse la situation très particulière de régions encore profondément ancrées dans l'agriculture.

Regards sur la Terre

Réduire les inégalités : un enjeu de développement durable, Rémi Genevey, Rajendra Kumar Pachauri, Laurence Tubiana (avec l'IDDRI et TERI), Armand Colin, 2013 (disponible en librairie).

Savoirs communs

La collection propose une capitalisation des connaissances et bonnes pratiques à travers l'expérience de terrain de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement dans une perspective d'apprentissage et d'enrichissement mutuel.

N° 15 | **La santé des femmes au Tchad, entre urgence et développement** (avec l'Association Tchadienne pour le Bien-Être Familial, ASTBEF)



Alors que la santé maternelle et reproductive est au cœur des politiques publiques d'aide au développement (OMD n°5),

l'AFD et l'ASTBEF ont organisé des journées d'échanges avec les acteurs du développement afin de dresser un état des lieux de la situation de la santé des femmes au Tchad.

VIDÉOS

Parmi les derniers films, interviews d'experts, de bénéficiaires ou de décideurs, et les restitutions de conférences :

- › « **Construire la Tunisie** » : l'AFD finance depuis plus de quinze ans des opérations d'aménagement urbain en Tunisie, dans les quartiers défavorisés, constitués de façon informelle en périphérie des grandes villes. Elle vient de mettre en place un nouveau financement dans ce domaine, assorti d'un ambitieux volet d'appui institutionnel.
- › « **Le Maroc Vert** » : le Royaume du Maroc a adopté en 2008 le « Plan Maroc Vert », plan de relance du secteur agricole qui s'articule autour de plusieurs piliers. Le pilier II (celui bénéficiant de financement de l'AFD) soutient les acteurs fragiles et lutte contre la pauvreté rurale.
- › « **Femmes Lumières** » : des femmes leaders de leur communauté deviennent actrices du changement et du développement en assurant à tour de rôle la gestion d'« associations d'épargne villageoises ».
- › « **20 ans de présence au Cambodge** » : depuis 1993 l'action de l'AFD au Cambodge a évolué, s'est diversifiée, et a contribué à l'établissement d'excellentes relations avec ses partenaires Cambodgiens.

CONFÉRENCES

Dans le cadre du cycle de conférences *Ideas 4 development*, Idées pour le développement (ID4D), 17 conférences ont été organisées, réunissant à chaque fois une centaine de personnes autour de thèmes très variés : « les relations Chine-Afrique », « le droit à l'eau », « la coopération décentralisée », « l'instabilité des prix alimentaires », « l'insertion des jeunes en Afrique », « le travail décent », etc.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Afrique contemporaine

Cette revue regroupe des articles d'analyse de chercheurs sur les grandes tendances politiques, économiques et sociales du continent africain.

N° 246 | **Le Sud-Soudan est-il bien armé pour sa survie ?**

N° 245 | **Quelles retombées des printemps arabes sur l'Afrique subsaharienne ?**

À Savoir

Cette collection rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel.

8 titres en 2013, dont :

N° 23 | **Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des marchés en Afrique**

Cette étude a pour objet les dispositifs publics de stockage des produits alimentaires dans les pays en développement, notamment en Afrique. Dans quel contexte est-il pertinent de mettre en place tel ou tel type de stock ? Quelles sont les conditions à réunir pour assurer la viabilité institutionnelle et économique de ce type d'instrument ? Comment éviter des effets non souhaités ?

Conférences et séminaires

Cette série met à disposition les principaux résultats issus de séminaires et conférences réunissant les différents acteurs de l'aide au développement.

N° 7 | **Quartiers informels d'un monde arabe en transition. Réflexions et perspectives pour l'action urbaine**

Cet ouvrage prend acte du « réveil arabe », nourri de contestations envers une privatisation accrue de la ville excluant les plus pauvres, alors même que les quartiers populaires, issus de l'informalité, sont toujours très majoritaires.

Documents de travail

Cette collection rassemble plusieurs types d'ouvrages : monographies, travaux académiques et contributions aux débats sur les politiques de développement.

6 titres en 2013, dont :

N° 133 | **Les politiques d'efficacité énergétique en Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande et Vietnam**

La plupart des rapports traitant des politiques d'efficacité énergétique se concentrent sur les mesures mises en place par les pays de l'OCDE, ce qui pourrait laisser croire que seuls les pays « riches » font des efforts en la matière. Au contraire, les pays émergents, tout

comme les pays en développement les plus pauvres, ont compris que l'efficacité énergétique est un prérequis à leur développement économique et à un développement respectueux de l'environnement.

N° 131 | **Approche comparée des évolutions économiques des Outre-mer français sur la période 1998-2010**

Mise à part la Polynésie française, les Outre-mer ont connu au cours de la décennie qui a précédé la crise de 2008 une croissance économique remarquable. Malgré ce dynamisme, des retards par rapport à la métropole subsistent en matière d'équipement, d'aménagement et de certains services publics. La crise économique récente, qui a fortement touché la plupart des territoires ultramarins, montre que cette croissance est fragile.

Focales

Cette collection rend compte des expériences de terrain menées dans les pays en développement par l'AFD ou ses partenaires.

N° 17 | **La question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme**

Sous le régime de l'apartheid, l'ensemble de la population rurale noire avait été rassemblé de force sur 13 % seulement du territoire national, les homelands, tandis que les 87 % restants étaient réservés aux seuls agriculteurs blancs. Pour corriger ces inégalités héritées du passé, sans désorganiser le secteur agricole, alors considéré comme modernisé et productif, les nouveaux dirigeants firent le choix de mettre en œuvre une réforme agraire « assistée par le marché ». L'auteur propose de faire le bilan de cette expérience, constatant que vingt ans plus tard, la structure foncière est restée presque inchangée.

Les documents d'évaluation Ex post

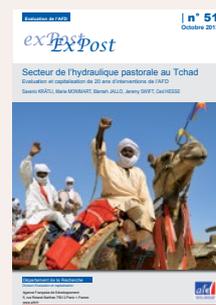
6 titres en 2013, dont :

Évaluation et capitalisation

N° 52 | **Évaluation stratégique de projets ONG dans le domaine de la santé** (Mali, Burkina Faso et Cambodge)



N° 51 | **Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Évaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD**



N° 50 | **Réhabilitation des marchés centraux - Les leçons tirées des projets de Ouagadougou, Mahajanga et Phnom Penh**

Notes de synthèse

N° 11 | **Les projets transversaux sectoriels : à la rencontre du troisième type**

Macrodev

Cette collection propose des analyses centrées sur un pays, une région ou des enjeux macroéconomiques liés aux processus de développement.

N° 11 | **Les pays émergents dans la globalisation financière : rupture ou continuité ?**

N° 10 | **Jordanie : les enjeux de la croissance dans un environnement régional tourmenté**

N° 9 | **Égypte : les impacts économique et financier d'une transition politique difficile**

N° 8 | **Croissance et emploi dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée : les gains de productivité du travail jouent-ils un rôle dans la création d'emplois ?**

N° 7 | **Croissance et intégration commerciale EuroMed : peut-on parler d'un coût de la non-Méditerranée ?**

Questions de développement

Cette nouvelle série, créée en 2013, présente les synthèses des études, évaluations et recherches initiées ou soutenues par l'AFD. Elle a pour objectif de résumer le questionnement, la démarche, les enseignements et les perspectives de l'étude présentée et généralement parue dans une autre collection de l'AFD.

N° 4 | **Les stocks publics de produits alimentaires en Afrique**

N° 3 | **L'enseignement privé en Afrique subsaharienne**

N° 2 | **Une entreprise dans un DOM, est-ce que cela change la donne ?**

N° 1 | **La gestion durable des forêts**

Recherches

Cette série présente des travaux de recherche initiés et pilotés par l'AFD.

A map of Southeast Asia is visible in the background, showing countries like Myanmar, Laos, Thailand, Cambodia, Vietnam, Philippines, and Indonesia. The map is rendered in a light, faded style.

L'Équipe

AFD



Le Conseil d'administration

Composition au 30 avril 2014

Laurence TUBIANA

PRÉSIDENTE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Anthony REQUIN

Chef du service des affaires multilatérales et du développement à la Direction générale du Trésor

Arnaud BUISSÉ

Sous-directeur des affaires financières multilatérales et du développement à la Direction générale du Trésor

Alexandre KOUTCHOUK

Sous-directeur (7^e) à la Direction du Budget

Armelle DAAM

Chef du bureau des affaires étrangères et de l'aide au développement (7 BAED), Direction du Budget

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Anne-Marie DESCÔTES

Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Jean-Marc CHÂTAIGNER

Directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats

Véronique VOULAND-ANEINI

Directrice adjointe Afrique et Océan indien

Marc BARETY

Directeur adjoint Afrique du Nord et Moyen-Orient

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Thomas DEGOS

Directeur, délégué général aux Outre-mer, Préfet

Marc DEL GRANDE

Sous-directeur des politiques publiques à la Direction générale aux Outre-mer

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Luc DEREPA

Directeur général des Étrangers en France

Francis HURTUT

Chef du service des affaires internationales et du développement solidaire

Commissaire du gouvernement : **Claude WARNET**

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Désignées par Les ministères de l'Économie et des Finances, des Affaires étrangères, des Outre-mer et de l'Intérieur

Omar KABBAJ

Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc

Jean-Louis MATTÉI

Président du Conseil de surveillance de la filiale Société générale au Maroc

Sylviane JEANNENEY-GUILLAUMONT

Professeur émérite à l'Université d'Auvergne, chercheur au CERDI

Guy DUPONT

Président honoraire de la Fédération des entreprises d'Outre-mer

Jean-Louis VIELAJUS

Président de Coordination SUD

Désignées par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Pierre RADANNE

Président de l'Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable)

Marc-Antoine MARTIN

Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts

PARLEMENTAIRES

Députés nommés par le président de l'Assemblée nationale

Michel DESTOT

Député de l'Isère

Stéphane DEMILLY

Député de la Somme

Noël MAMÈRE

Député de la Gironde

Yves NICOLIN

Député de la Loire

Sénateurs nommés par le président du Sénat

Yvon COLLIN

Sénateur du Tarn-et-Garonne

Fabienne KELLER

Sénatrice du Bas-Rhin

Jean-Claude PEYRONNET

Sénateur de la Haute-Vienne

Christian CAMBON

Sénateur du Val de Marne

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

Jérémie DAUSSIN CHARPENTIER

Anne-Laure ULLMANN

Hatem CHAKROUN

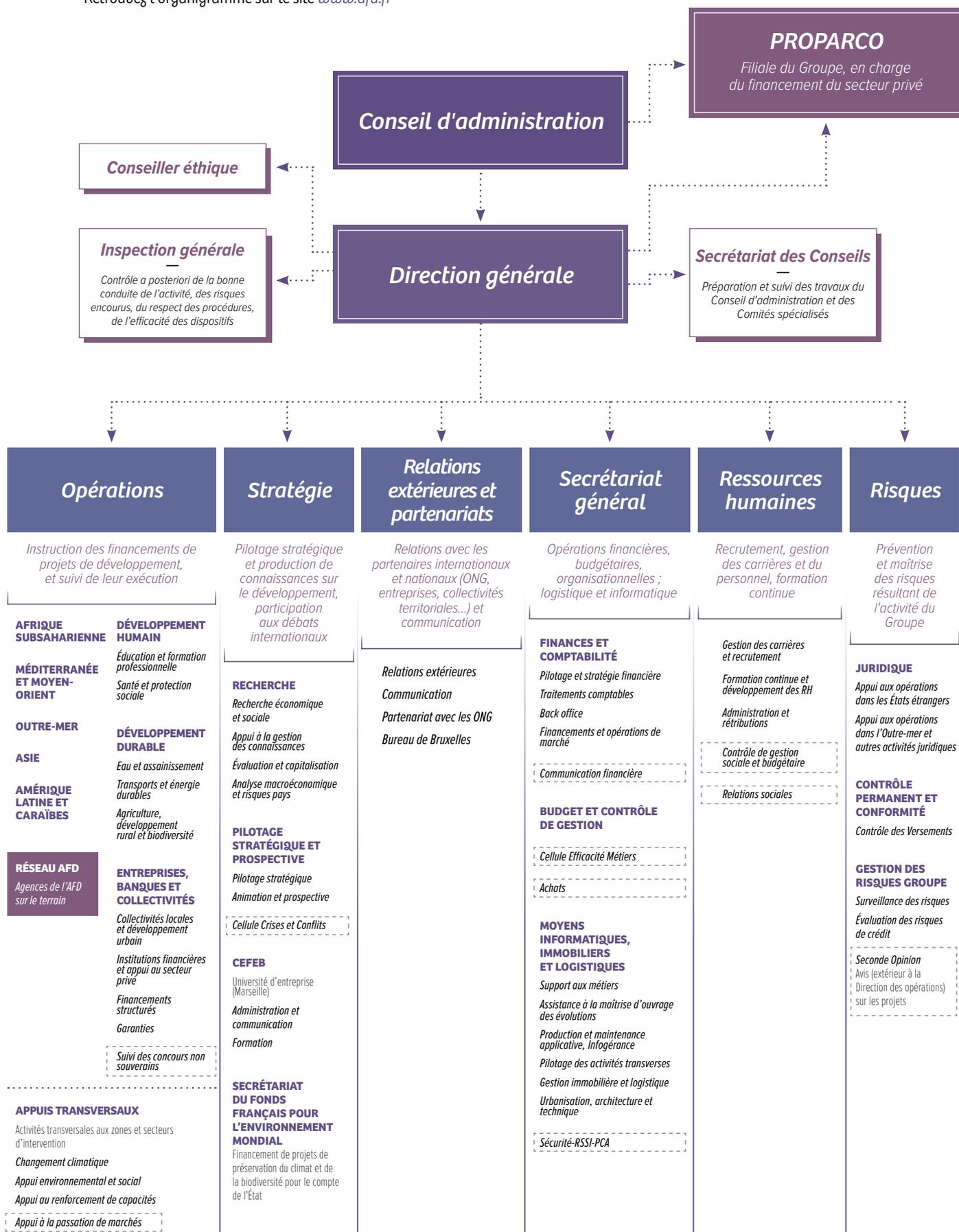
François PACQUEMENT

■ MEMBRE TITULAIRE

■ MEMBRE SUPPLÉANT

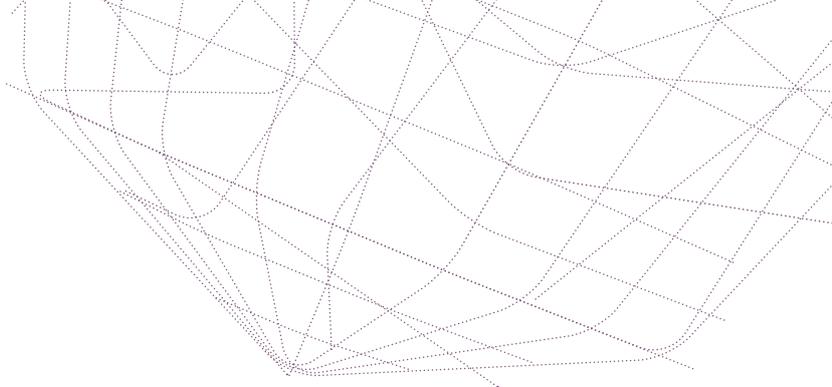
L'organisation du groupe

Retrouvez l'organigramme sur le site www.afd.fr



L'équipe dirigeante

Composition au 30 avril 2014



DIRECTION GÉNÉRALE

Anne PAUGAM*
Directrice générale

Jacques MOINEVILLE*
Directeur général adjoint

Didier MERCIER
Directeur de l'Inspection générale

François KERHUEL
Conseiller chargé de l'Éthique professionnelle

PROPARCO

Claude PÉRIOU*
Directeur général

Marie-Hélène LOISON
Directrice générale déléguée
aux Opérations

Ghislain DE VALON
Directeur général délégué au
Secrétariat général (par intérim)

DIRECTIONS EXÉCUTIVES

Opérations	Stratégie	Relations extérieures et partenariats	Secrétariat général	Ressources humaines	Risques
Jean-Marc GRAVELLINI* Directeur exécutif des Opérations	Jean-Yves GROSCLAUDE* Directeur exécutif de la Stratégie	Catherine GARRETA* Directrice exécutive des Relations extérieures et des partenariats	Colette GROSSET* Secrétaire générale	Christine HARNÉ* Directrice exécutive des Ressources humaines	Éric BAULARD* Directeur exécutif des Risques
Jean-Claude BREDELOUX Adjoint au Directeur des Opérations		Emmanuel DEBROISE Adjoint à la Directrice des Relations extérieures et des partenariats		Laurence LAJOINIE-GNANSIA Directrice adjointe des Ressources humaines	Valérie ALEXIS Adjointe au Directeur des Risques

DÉPARTEMENTS - Directeurs de départements

Opérations		Stratégie	Secrétariat général	Risques
Yves BOUDOT Afrique subsaharienne	Christian BARRIER Développement humain	Alain HENRY Recherche	Philippe BAUDUIN Finances et comptabilité	Valérie ALEXIS Affaires juridiques
Marie-Pierre NICOLLET Méditerranée et Moyen-Orient	Maurice BERNARD Développement durable	Bernard ESNOUF Pilotage stratégique et prospective	Bertrand LOISEAU Budget et contrôle de gestion	Marianne SIVIGNON-LECOURT Contrôle permanent et conformité
Pascal PACAUT Outre-mer	Odile LAPIERRE Entreprises, banques et collectivités	Roger GOUDIARD CEFEB	Françoise TISSEYRE Moyens informatiques, immobiliers et logistiques	Jean-Philippe AUBERTEL Gestion des risques Groupe
Grégory CLEMENTE Asie	Dimitri KANOUNNIKOFF Appuis transversaux	Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)		
Philippe ORLIANGE Amérique latine et Caraïbes		François-Xavier DUPORGE Secrétaire général		



Travailler à l'AFD

L'AFD est présente sur quatre continents où elle finance des projets de développement dans plus de 90 pays. Elle dispose d'un réseau de 71 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans les Outre-mer et 1 à Bruxelles. Parmi les 1 744 collaborateurs du Groupe, 41 % travaillent dans le réseau des agences.

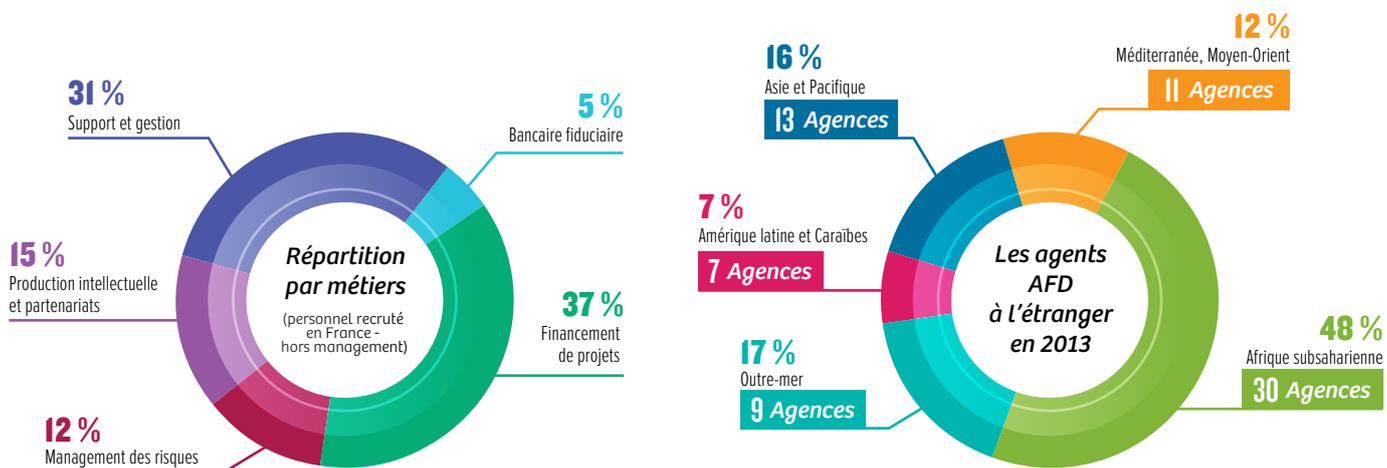
Travaux sur pylônes en Polynésie française

Effectifs du Groupe AFD

2013

Personnel recruté en France métropolitaine	1183
Personnel recruté localement (Pays étrangers et Outre-mer)	561
Total des effectifs	1744
Effectifs des Instituts d'émission*	362
Volontaires internationaux (Groupe AFD et Instituts d'émission)	103

* Les Instituts d'émission, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, mettent en œuvre les missions de banque centrale dans les Outre-mer. Toutefois ses effectifs font partie de l'Unité économique et sociale AFD/Instituts.



Quelques chiffres clefs en 2013

Ratio hommes-femmes

52,3 % de femmes

Âge moyen

45 ans

Insertion des jeunes

17 % des recrutés ont moins de 30 ans

103 volontaires internationaux

96 stagiaires

22 CDD de professionnalisation et d'apprentissage

Recrutement

136 nouveaux collaborateurs
(65 recrutés en France métropolitaine et 71 recrutés à l'étranger ou en Outre-mer)

Effort de formation

3,78 % de la masse salariale

Mobilité interne

196 collaborateurs
dont
41 % d'entre eux en mobilité
Siège / Réseau

Au sein du groupe AFD, une pluralité de métiers sont exercés, généralistes comme plus spécialisés au siège et à travers le réseau des agences.



Virginie Leroy Saudubray

Directrice adjointe de l'agence de Kinshasa, République démocratique du Congo

“ En République démocratique du Congo, nous travaillons au plus près de nos partenaires, en leur apportant nos savoir-faire ou en mobilisant de l'expertise. Mes domaines d'intervention (environnement et climat, éducation et santé) ont beaucoup évolué en 4 ans, en lien avec une extension des activités de l'Agence et la mise en place d'un Contrat de désendettement et de développement. ”

Abdelilah Chach

Assistant de projet à l'agence de Rabat, Maroc

“ Depuis 2013, j'appuie les chargés de mission dans la gestion opérationnelle des projets, la normalisation de l'archivage des dossiers, le classement des répertoires de l'agence de Rabat, l'informatisation des archives et la gestion du réseau informatique local. ”



Christophe Cottet

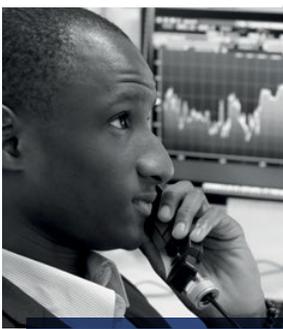
Économiste, rattaché à la direction Stratégie

“ Les économistes du département Recherche mènent des analyses macroéconomiques sur les principales zones d'intervention de l'AFD afin d'évaluer les risques auxquels s'expose l'Agence dans les opérations financières. Nous offrons une lecture et un classement des pays par niveau de risques. Notre travail d'économiste est un appui indispensable aux opérationnels, qui permet au Groupe AFD d'anticiper les évolutions et les besoins des bénéficiaires. ”

Aurélie Chevrillon

Chef de projet développement durable dans le secteur de l'agriculture

“ Dialogue avec les acteurs locaux et prospection en amont avec les agences pour identifier les besoins, recherche de partenaires, instruction et suivi du projet, expertise sur le terrain, veille sur l'environnement politique, réglementaire et institutionnel des pays concernés par les projets... tel est le travail des chefs de projet. ”



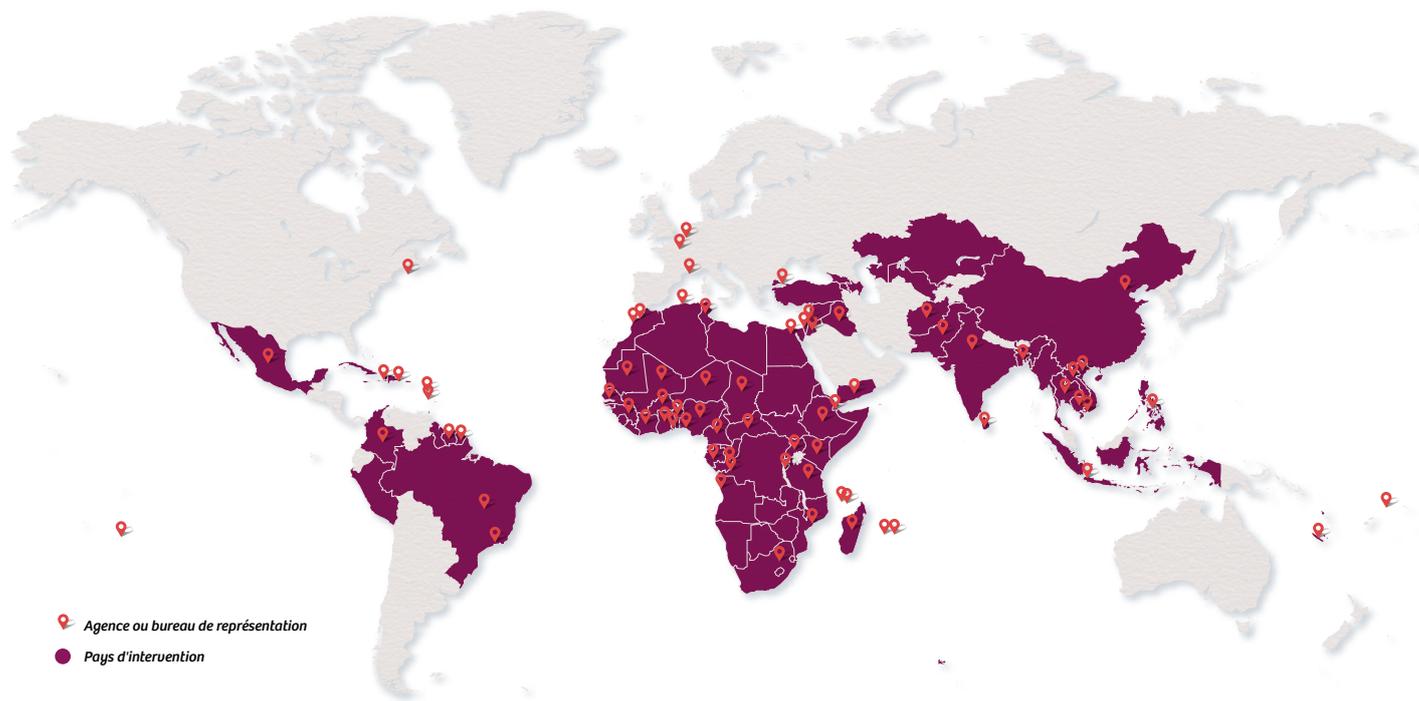
Demba Tandia

Opérateur de marché

“ Déterminer des taux d'intérêt, gérer des risques de marché et travailler à la structuration des prêts de l'AFD est le quotidien des opérateurs de marché. Nous sommes également en charge du refinancement de l'AFD auprès des marchés financiers et nous travaillons en étroite collaboration avec les contreparties bancaires de l'Agence. ”

Une présence internationale

L'AFD dispose d'un réseau de 71 agences et bureaux de représentation dans le monde.



 Agence ou bureau de représentation

 Pays d'intervention

À L'ÉTRANGER

AFGHANISTAN

AFRIQUE DU SUD

Autres pays suivis : Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe

ALGÉRIE

ANGOLA

BANGLADESH

Activité suivie également par l'agence d'Inde

BÉNIN

BRÉSIL

BURKINA FASO

BURUNDI

Activité suivie également par l'agence du Kenya

CAMBODGE

CAMEROUN

Autre pays suivi : Guinée équatoriale

CHINE

COLOMBIE

COMORES

CONGO (RÉP. DÉMOCRATIQUE)

CONGO

CÔTE D'IVOIRE

Autre pays suivi : Liberia

DJIBOUTI

ÉGYPTE

ÉTHIOPIE

Autres pays suivis : Érythrée, Somalie, Soudan, Soudan du Sud

GABON

Autre pays suivi : Sao Tomé-et-Principe

GHANA

GUINÉE

Autre pays suivi : Sierra Leone

HAÏTI

INDE

Autre pays suivi : Maldives

INDONÉSIE

IRAK

JORDANIE

KENYA

Autre pays suivi : Rwanda

LAOS

Activité suivie également par l'agence du Cambodge

LIBAN

MADAGASCAR

MALI

MAROC

MAURICE

Autre pays suivi : Seychelles

MAURITANIE

MEXIQUE

MOZAMBIQUE

Autre pays suivi : Swaziland

NIGER

NIGERIA

OUGANDA

Activité suivie également par l'agence du Kenya

PAKISTAN

PHILIPPINES

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Activité suivie également par l'agence du Cameroun

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Autres pays suivis : Bahamas, Cuba, Jamaïque

SÉNÉGAL

Autres pays suivis : Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau

SRI LANKA

Activité suivie également par l'agence d'Inde

SURINAME

Activité suivie également par l'agence de Guyane

TANZANIE

Activité suivie également par l'agence du Kenya

TCHAD

TERRITOIRES PALESTINIENS

THAÏLANDE

TOGO

TUNISIE

TURQUIE

VIETNAM

YÉMEN

Activité suivie également par l'agence de Djibouti

DANS LES OUTRE-MER

GUADELOUPE

GUYANE

Autres pays suivis : Brésil (Amapá), Guyana, Suriname

LA RÉUNION

Également suivies : Terres australes et antarctiques françaises

MARTINIQUE

Autres pays suivis : Barbade, Petites Antilles, Trinidad-et-Tobago

MAYOTTE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Autres pays suivis : États insulaires du Pacifique-Sud, Vanuatu

WALLIS-ET-FUTUNA

Activité suivie également par l'agence de Nouvelle-Calédonie

POLYNÉSIE FRANÇAISE

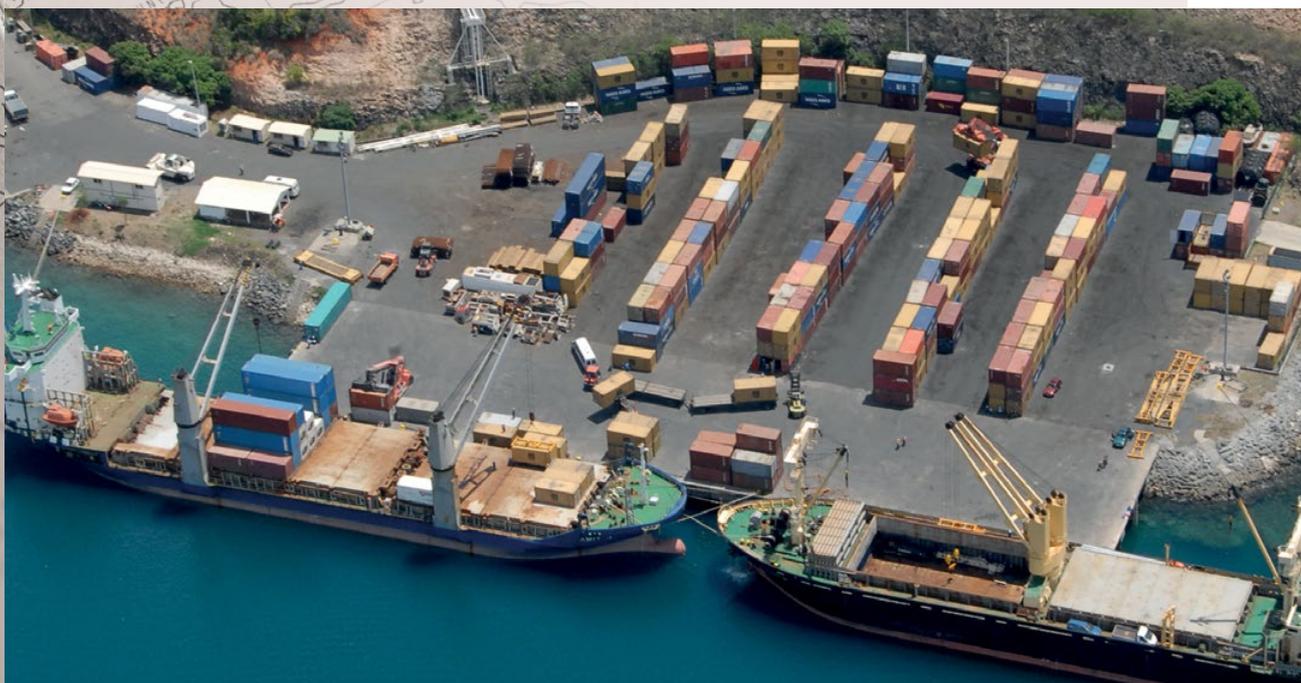
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

BRUXELLES

Retrouvez les coordonnées des différentes agences et bureaux de représentation ainsi que leurs activités sur le terrain sur www.afd.fr
Les activités dans les pays n'ayant pas d'agence AFD sont suivies par l'agence d'un pays voisin ou directement depuis le siège.

Les informations
financières



La situation financière

Vision économique de l'AFD à partir des comptes sociaux. La situation financière de l'ensemble du Groupe (AFD et PROPARGO) est disponible dans le Document de référence, téléchargeable sur www.afd.fr
Les totaux des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Bilan					
ACTIF (en millions d'euros)	2012	2013	PASSIF (en millions d'euros)	2012	2013
Prêts (encours net)	18 617	20 553	Emprunts de marché	14 271	17 109
Encours brut	18 941	20 848			
Dépréciations individuelles	-422	-408			
Intérêts courus	98	113	Emprunts auprès du Trésor	2 548	2 630
			Comptes courants	223	201
Opérations FRPC-FMI*	1 861	1 859	Opérations FRPC-FMI*	1 860	1 858
Portefeuille d'investissement	692	689	Fonds gérés et avances de l'État	646	640
Trésorerie court terme	1 228	2 356	Comptes de régularisation et autres passifs	992	1 214
Participations	436	478			
			Provisions	781	911
Immobilisations	203	213	Dotations et réserves	2 200	2 225
Comptes de régularisation et autres actifs	573	732	Résultat de l'exercice	88	93
TOTAL	23 610	26 880	TOTAL	23 610	26 880

* FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

Les principaux ratios et indicateurs

	2011	2012	2013
Produit net bancaire (en millions d'euros)	361	363	441
Frais de personnel / Produit net bancaire	46,1 %	46,9 %	41,8 %
Résultat net (en millions d'euros)	73	88	93
Dividendes distribués à l'État (en millions d'euros)	71	55	63
Coefficient net d'exploitation <i>Frais généraux⁽¹⁾ / Produit net bancaire</i>	71,6 %	73,8 %	63,6 %
Coefficient de rentabilité <i>Bénéfice net / Dotations + réserves⁽²⁾</i>	4,3 %	5,0 %	5,3 %
Coefficient de rendement <i>Bénéfice net / Total du bilan</i>	0,4 %	0,4 %	0,3 %

⁽¹⁾ Les frais généraux incluent les dotations aux amortissements.

⁽²⁾ Les dotations et réserves s'entendent hors fonds pour risques bancaires généraux (FRBG, 460 millions d'euros).

Compte de résultat

CHARGES (en millions d'euros)	2012	2013	PRODUITS (en millions d'euros)	2012	2013
Charges sur emprunts	952,4	942,0	Produits sur prêts et garanties	1 027,9	1 074,4
Intérêts sur emprunts	398,2	401,3	Intérêts et commissions sur prêts et garanties	528,2	569,3
Charges sur swaps	549,9	535,1	Produits sur swaps	539,7	548,4
			Dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts	-7,1	-5,1
			Intérêts passés en pertes	0,0	-0,2
			Dotations nettes aux provisions sur encours souverain	-42,1	-47,0
Solde net sur opérations de change	4,3	5,7	Reprises fonds de bonification PAS* et subventions prêts mixés	9,2	9,0
			Bonifications	184,6	190,0
			Produits sur placements	54,5	51,9
			Produits sur participations	3,5	13,4
			Commissions d'intervention	36,6	43,2
Charges financières diverses	30,2	29,8	Produits accessoires et divers	37,4	38,6
Charges sur opération FRPC-FMI	37,1	14,9	Produits sur opération FRPC-FMI	38,0	15,9
Total charges d'exploitation bancaire	1 019,7	986,7	Total produits d'exploitation bancaire	1 382,5	1 427,4
Hors charges sur opération FRPC-FMI	982,6	971,9	Hors produits sur opération FRPC-FMI	1 344,5	1 411,5

* PAS : Prêt d'ajustement structurel.

PRODUIT NET BANCAIRE	362,9	440,7
Charges générales d'exploitation	254,1	265,6
• Frais de personnel	170,3	184,3
• Impôts, taxes et versements assimilés	4,7	5,0
• Autres frais généraux	79,1	76,3
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (nettes)	13,7	14,8
Total charges d'exploitation non bancaire	267,8	280,4
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	95,1	160,2
Coût du risque	-8,8	-60,4
Dotations nettes aux dépréciations pour déduction d'actif en capital	5,2	19,4
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-12,1	-80,6
Pertes en capital sur créances irrécouvrables	-2,0	0,9
Résultat d'exploitation	86,3	99,9
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,9	2,2
Résultat courant	88,1	102,1
Opérations exceptionnelles nettes	-0,3	-9,2
Résultat net	87,9	92,9

Les financements accordés par pays

Par le groupe AFD en 2013 (en millions d'euros)

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET CONTRATS DE DÉSENMETEMENT ET DÉVELOPPEMENT		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
AFRIQUE SUBSAHARIENNE														
Afrique du Sud		0,3	145,2	100,0				7,1			152,3	100,3		
Bénin	0,3	6,2	10,0			1,7					12,0	6,2	1,3	9,0
Burkina Faso	23,6	3,2		92,5	5,7	1,4			19,5		48,8	97,0		59,8
Burundi	5,2	3,5				0,3				3,0	5,6	6,5		
Cameroon	0,5	0,6	83,2	179,7	14,1	21,3			33,5	10,0	131,3	211,6		
Comores	15,0	0,5							3,0	1,0	18,0	1,5	4,2	
Congo (Rép. Dém.)	0,5	6,7	8,0			2,4	2,0	0,5		46,0	11,3	54,7		2,4
Congo (Rép.)		1,0								40,0		41,0		5,1
Côte d'Ivoire	1,2	2,5	76,3	60,0	30,4	18,1		0,1	144,7	388,7	252,7	469,4	19,9	
Djibouti	6,0	6,3									6,0	6,3	5,2	
Éthiopie		1,5		50,0	0,1						0,1	51,5		
Gabon				165,0	6,7	5,8			12,0	12,0	18,7	182,8		
Ghana	0,6	0,5	125,6	61,6	2,0	2,7	5,4	12,3			133,7	77,0	5,0	
Guinée	9,0	12,4					3,9	0,9	5,0	14,0	14,0	31,2		1,7
Kenya	0,03	0,5	128,9	267,9	0,4	4,0					129,3	272,5	26,1	30,0
Libéria				5,2					3,9		3,9	5,2		
Madagascar	16,6	13,8			11,6	12,1					28,2	25,8		
Mali	0,8	15,2		5,0	1,6	3,5				15,0	2,4	38,7		17,1
Maurice		1,0	82,6	60,0	0,2	0,9	3,9				86,8	61,9	3,0	
Mauritanie	6,5	2,2	41,3						13,0		60,9	2,2	20,4	
Mozambique		1,5	50,0	82,8		1,6					50,0	85,9		
Namibie			4,8		2,0	2,0					6,8	2,0		
Niger	2,7	26,0	40,0	30,0		0,8			10,0	10,0	52,7	66,7		11,0
Nigeria	0,4		76,8	197,7							77,2	197,7		
Ouganda	0,5		18,8	27,5	0,2						19,5	27,5	0,8	
République centrafricaine	6,6	0,4							6,0		12,6	0,4	3,8	
Rwanda	0,3					0,1	3,8				4,2			
Sénégal	30,2	8,7	152,0	183,0	11,1	16,0					193,3	207,6		
Seychelles			10,0								10,0			
Soudan	1,4										1,4			
Tanzanie	0,9	0,7	56,5	107,6	0,8	0,2					58,2	108,5		
Tchad	11,4	8,3			6,6	6,8					18,0	15,1		9,5
Togo	8,1	10,3			3,8	6,0					11,8	16,3	39,9	
Zambie			59,1	50,0		0,9					59,1	50,9	6,7	
Zimbabwe	0,8			14,7							0,8	14,7		
PROGRAMMES MULTI-PAYS	46,0	56,6	256,8	101,3	7,2		11,9	23,1		60,0	322,0	240,9	25,0	78,5
TOTAL	195,1	190,4	1 425,8	1 841,4	109,2	109,8	32,7	36,3	250,7	599,7	2 013,5	2 777,7	161,3	224,0

MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT														
Algérie		3,0										3,0		
Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)		0,7										0,7		
Égypte			387,0	80,0							387,0	80,0	20,8	15,0
Jordanie	1,0		150,0								151,0			
Liban	2,7	1,2	56,5	65,6							59,2	66,7		
Libye	0,3										0,3			
Maroc	0,7	4,3	380,0	250,0							380,7	254,3		
Syrie			7,0									7,0		
Territoires autonomes palestiniens	16,4	15,4			1,5	1,2					17,9	16,6	4,9	
Tunisie	3,4	6,2	50,0		2,0		8,5				63,9	6,2	32,1	
Turquie			151,9	348,5							151,9	348,5		21,7
PROGRAMMES MULTI-PAYS	5,9	13,4									5,9	13,4	0,2	5,0
TOTAL	30,4	51,2	1 175,3	744,1	3,5	1,2	8,5				1 217,7	796,5	58,0	41,7

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET CONTRATS DE DÉSENMETEMENT ET DÉVELOPPEMENT		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
ASIE ET PACIFIQUE														
Afghanistan	26,3	10,0									26,3	10,0		
Arménie		0,5		21,1									21,6	
Azerbaïdjan				11,5									11,5	
Bangladesh			57,3	73,2	0,2	0,3					57,5	73,5		2,9
Birmanie	1,9	4,0									1,9	4,0		
Cambodge	6,8	2,1	69,7	18,6		3,7		3,8			76,4	28,1		0,7
Chine			130,6	115,0							130,6	115,0		
Géorgie			15,6								15,6			
Inde	0,1	0,4	280,4	330,0		0,1	26,9	8,5			307,4	339,0		
Indonésie			140,5	211,6							140,5	211,6		3,0
Laos		4,0										4,0		
Mongolie				11,4								11,4		
Pakistan			61,0	11,9							61,0	11,9		2,5
Philippines		0,1	60,0	109,8							60,0	109,9		
Sri Lanka	0,4		24,0	75,1							24,4	75,1		
Vanuatu	0,3	0,1									0,3	0,1		
Vietnam	1,6	1,6	103,0	143,8							104,6	145,4		6,0
PROGRAMMES MULTI-PAYS	3,6	0,7		11,1				9,6			3,6	21,4		
TOTAL	41,0	23,5	942,0	1 144,1	0,2	4,1	26,9	21,9			1 010,1	1 193,6		15,1
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES														
Argentine			15,1								15,1			
Brésil	2,0		756,4	395,0			10,0	7,7			768,4	402,7	1,5	1,5
Chili				18,5								18,5		
Colombie			149,9	404,1							149,9	404,1	9,5	7,7
Costa Rica			7,7	15,6							7,7	15,6		
Dominique			6,5								6,5		2,0	
Équateur			16,2	17,5							16,2	17,5		
Guatemala		0,2										0,2		
Haïti	7,5	3,6		3,0	2,5	0,7		8,0			18,0	7,2	4,7	
Honduras			16,0	15,5							16,0	15,5		
Mexique	1,5		60,0	147,0							61,5	147,0	7,0	14,7
Nicaragua			20,3	14,6							20,3	14,6		
Panama				37,0			6,8				6,8	37,0		
Paraguay				7,8								7,8		
Pérou			36,9	44,6							36,9	44,6		
République dominicaine	0,1	0,9	59,6	14,8							59,7	15,7	10,0	
Saint-Lucie			0,2									0,2		
Salvador		1,1										1,1		
Suriname		0,3										0,3		
Uruguay			31,1								31,1			
PROGRAMMES MULTI-PAYS	0,1	0,1		11,6				7,4				19,1		
TOTAL	11,0	6,4	1 175,7	1 146,6	2,5	0,7	16,8	15,1	8,0		1 214,1	1 168,8	34,6	23,9
PROGRAMMES MULTI-PAYS "NON GÉOGRAPHISABLES"	34,4	25,9	4,0	55,1			5,0				43,4	80,9		
TOTAL ÉTATS ÉTRANGERS	312,1	297,4	4 722,8	4 931,3	115,4	115,7	89,8	73,3	258,7	599,7	5 498,7	6 017,5	254,0	304,6
OUTRE-MER														
Guadeloupe			190,6	146,1	33,5	28,9					224,1	174,9		
Guyane			77,3	92,4	6,9	18,1					84,2	110,5		
La Réunion			337,8	324,1	67,5	75,2	8,5				413,8	399,4		
Martinique			175,6	349,5	23,1	26,8					198,7	376,3		
Mayotte			46,5	48,9	6,7	3,8					53,2	52,7	2,8	
Nouvelle-Calédonie	0,3	0,7	241,9	202,3	10,9	9,7					253,1	212,7		
Polynésie française	0,4	0,5	170,7	136,5	67,3	36,5					238,4	173,6		
Saint-Pierre-et-Miquelon			4,8	1,4	0,3	0,04					5,1	1,5		
Wallis-et-Futuna	0,1	0,2									0,1	0,2		
Commun à plusieurs collectivités	0,6	0,3			1,8	3,6					2,4	3,9		
Commun à plusieurs départements			5,0								5,0			
Commun à plusieurs départements/collectivités	0,4										0,4			
TOTAL OUTRE-MER	1,8	1,7	1 250,2	1 301,3	217,9	202,7	8,5				1 478,4	1 505,6	2,8	
TOTAL GROUPE	313,9	229,1	5 973,0	6 232,6	333,3	318,4	98,3	73,3	258,7	599,7	6 977,2	7 523,1	256,8	304,6

Les financements accordés correspondent aux autorisations de financement du Groupe.

Les projets financés par l'AFD en 2013

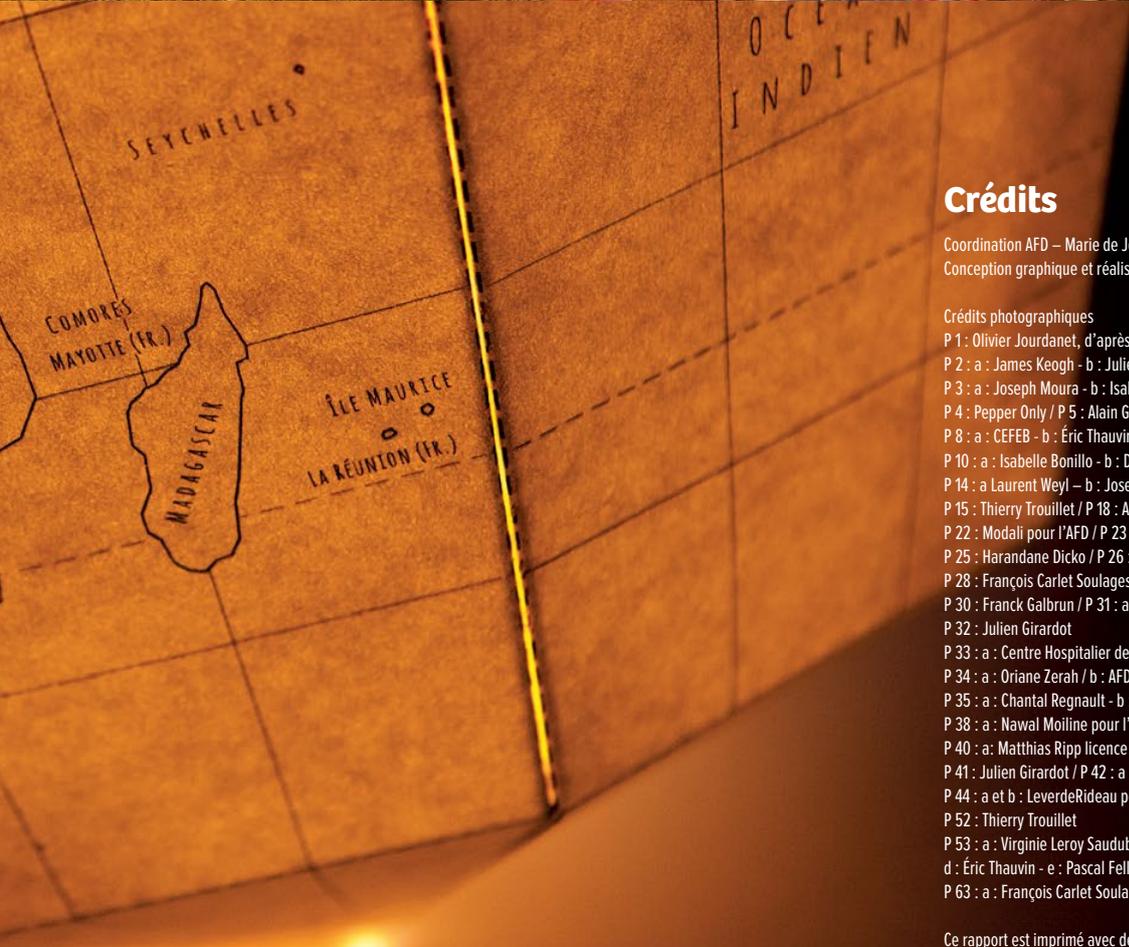
Cette liste de projets, dont le financement a été accordé par l'AFD, est non exhaustive.

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	ENGAGEMENT <i>(en millions d'euros)</i>
AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	AFGHANISTAN	Développement rural des montagnes du centre	ONG	10,00
	BIRMANIE	Amélioration de l'irrigation en zone aride	État	3,00
	CAMEROUN	Appui à la gestion intégrée des ressources agropastorales au Nord Cameroun	État	10,00
	CÔTE D'IVOIRE	Accélération de la relance des filières agricoles (C2D agricole)	État	62,55
	LAOS	Programme de développement des zones montagneuses du Nord	État	4,00
	MAROC	Ligne de crédit en appui au financement des petites et moyennes exploitations agricoles	Institution financière privée	20,00
	NIGER	Appui à la gestion intégrée du bassin du fleuve Niger-Kandadji	État	7,00
	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Appui à la microfinance rurale	Institution financière privée	2,00
	SÉNÉGAL	Appui à la diversification de l'agriculture irriguée et au développement de l'élevage à Podor	État	30,00
	TURQUIE	Ligne de crédit pour la mise à niveau des PME en matière de sécurité sanitaire	Institution financière publique	100,00
	VIETNAM	Ligne de crédit pour le financement du secteur privé rural	Institution financière publique	20,00
			État	18,80
		Soutien au programme de gestion des risques agricoles	Institution financière publique	2,00
			ONG	1,67
	MULTI-PAYS	Soutien à l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne	Entreprise publique	2,00
Association			1,20	
Programme de renforcement des capacités commerciales en matière d'achats locaux, de transformation alimentaire et d'amélioration de la qualité en Afrique de l'Ouest		Entreprise publique	2,00	
		Association	1,20	
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	AFRIQUE DU SUD	Programme de modernisation ferroviaire	Entreprise publique	100,00
	ARMÉNIE	Développement d'une offre de financements en faveur des investissements de rénovation et d'efficacité énergétique des logements des ménages défavorisés	Institution financière publique	10,00
	BRÉSIL	Ligne de crédit à la Banque de développement du Minas Gerais pour le financement des collectivités locales	Institution financière publique	50,00
		Construction de la ligne ferroviaire suburbaine "train de Guarulhos"	Collectivité publique	300,00
	BURKINA FASO	Projet de développement durable de Ouagadougou	État	40,00
	COLOMBIE	Plan de développement 2012-2015 de la municipalité de Barranquilla	Collectivité publique	51,68
		Financement partiel du budget d'investissement du Département d'Antioquia	Collectivité publique	52,10
	CONGO	Aménagement urbain (route de la Corniche)	État	40,00
	CÔTE D'IVOIRE	Réhabilitation de routes interurbaines et de pistes rurales	État	152,60
	ÉGYPTE	Soutien à l'emploi et amélioration des conditions de vie	État	80,00
	ÉTHIOPIE	Extension des capacités de fret d'Ethiopian Airlines à Addis-Abeba	Entreprise publique	50,00
	GABON	Réhabilitation de la route Ndjolé-Médoumane au Gabon	État	55,00
	INDE	Financement du Métro léger de Kochi	État	180,00
	INDONÉSIE	Appui institutionnel à la réalisation des infrastructures de transport	État	74,70
	KENYA	Mise à niveau des infrastructures aéroportuaires de Mombasa	Entreprise publique	48,00
	MAROC	Aménagement urbain de la ville nouvelle de Zenata	Entreprise publique	150,00
		Appui au programme d'investissements d'Al Omrane pour l'adoption d'un plan de gestion environnementale et sociale	Entreprise publique	50,00
	MOZAMBIQUE	Réhabilitation des chaussées aéronautiques de l'aéroport de Maputo	État	32,45
	NIGERIA	Programme pilote de microcrédit logement pour soutenir l'autoconstruction, l'extension ou la rénovation d'habitats, avec l'assistance technique du groupe Lafarge	Institution financière privée	5,00
	PHILIPPINES	Programme de réforme du financement des collectivités locales	État	109,79
	SÉNÉGAL	Prolongation de l'autoroute de Dakar	État	89,00
	SYRIE	Contribution au fonds multibailleurs en faveur de la Syrie (Syria Recovery Trust Fund)	Institution financière privée	7,00
	VIETNAM	Appui au fonds d'investissement de la ville de Ho chi Minh	Institution financière publique	30,00
		Fonds d'investissement et de développement local des villes de Lao Cai et Kahn Hoa	État	20,00
	MULTI-PAYS	Facilité ONG d'appui aux populations hôtes des réfugiés syriens	ONG	4,00

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	ENGAGEMENT <i>(en millions d'euros)</i>
EAU ET ASSAINISSEMENT	BANGLADESH	Développement durable de l'alimentation en eau de Dacca	État	73,20
	BURKINA FASO	Augmentation de la capacité de production du barrage de Ziga et d'extension du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable à Ouagadougou.	Entreprise publique	30,00
	CAMEROUN	Amélioration de la desserte en eau potable à Yaoundé, Bertoua, Edéa et Ngaoundéré.	État	79,68
		Assainissement pluvial de Yaoundé	État	80,00
	CÔTE D'IVOIRE	Programme d'appui au secteur de l'eau potable et de l'assainissement	État	70,90
	GABON	Aménagement du bassin versant Gué-Gué de Libreville	État	110,00
	MEXIQUE	Appui à la politique sectorielle de l'eau	État	100,00
	SRI LANKA	Modernisation et de l'extension du système d'alimentation en eau potable du Grand Colombo	État	75,07
	TCHAD	Renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement de N'Djamena et de la gouvernance du secteur	État	2,50
	TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	Station d'épuration d'Hébron	Autorité représentative	10,00
ZAMBIE	Projet d'eau et d'assainissement dans la province de la Copperbelt	État	50,00	
ÉDUCATION	BÉNIN	Amélioration de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes	État	4,00
	CAMBODGE	Appui au secteur tourisme	État	1,50
	DJIBOUTI	Appui aux secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle	État	6,00
	LIBAN	Appui à la modernisation du Conservatoire national des arts et métiers du Liban (CNAM) et de l'École normale de Beyrouth	État	21,00
	MAURICE	Appui à la formation professionnelle	État	1,00
	NIGER	Appui au programme sectoriel de l'éducation et de la formation	État	12,00
	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	Appui à l'enseignement primaire (C2D)	État	40,00
	SÉNÉGAL	Appui à l'amélioration de l'éducation de base en Casamance	État	10,00
	TCHAD	Appui à la formation professionnelle pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises	État	5,00
	TOGO	Amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire	État	8,00
	MULTI-PAYS	Appui au réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale	ONG	1,50
		Appui au Pôle de Dakar en vue d'accompagner l'amélioration de l'éducation en Afrique	ONG	5,05
	ÉNERGIE	BURKINA FASO	Centrale solaire photovoltaïque de Zagtoui	État
CHINE		Programme national pilote de développement rural et industriel en matière de biocarburants	État	30,00
		Cogénération à partir de biomasse à Yichun (province du Heilongjiang)	État	35,00
INDE		Ligne de crédit environnementale	Institution financière publique	150,00
INDONÉSIE		Sécurité d'approvisionnement électrique à Jakarta	Entreprise publique	100,00
KENYA		Interconnexion électrique Kenya - Éthiopie	État	91,00
MOZAMBIQUE		Construction d'une centrale thermique à gaz	État	38,35
NIGER		Extension des réseaux électriques de la NIGELEC	État	30,00
NIGÉRIA		Construction de lignes de transport d'électricité	État	126,53
OUGANDA		Ligne bancaire efficacité énergétique/énergies renouvelables	Institution financière privée	23,00
TANZANIE		Ligne de crédit efficacité énergétique/énergies renouvelables	Institution financière privée	9,40
		Rénovation des sous-stations du réseau de transport	État	53,00
TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS		Appui à la mise en œuvre de la politique d'efficacité énergétique de l'Autorité palestinienne	Autorité représentative	2,00
MULTI-PAYS		Facilité énergie durable pour les entreprises et les particuliers en Afrique de l'Ouest	Institution financière privée	35,00
		Facilité régionale d'études et d'assistance technique dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Afrique subsaharienne	États ou institutions parapubliques	3,00
ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES		CHINE	Restauration des zones humides dans la province de Liaoning	État
	CÔTE D'IVOIRE	Restauration des capacités de conservation des forêts et réserves naturelles	État	16,46
	GABON	Appui au processus de suivi et contrôle de la gestion forestière	État	12,00
	INDONÉSIE	Ligne de crédit énergies renouvelables	Institution financière privée	36,90
	LIBAN	Ligne de crédit souveraine pour financer des projets d'efficacité énergétique	État	30,00

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	ENGAGEMENT (en millions d'euros)	
ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	MADAGASCAR	Programme de conservation des forêts	ONG	2,00	
	MEXIQUE	Soutien à l'agriculture et lutte contre le changement climatique	Institution financière publique	37,00	
	TURQUIE	Appui à la diminution de la pression sur les ressources naturelles dans les secteurs du tourisme et des énergies	Institution financière privée	60,00	
		Soutien à la politique forestière de la Turquie en cofinancement avec la BEI	État	150,00	
	VIETNAM	Appui au plan d'investissement environnemental de Vinacomin	Collectivité publique	35,00	
	MULTI-PAYS	Soutien au développement durable des zones côtières en Afrique subsaharienne	ONG	1,80	
		Appui à la lutte contre le changement climatique	ONG	2,00	
		Soutien à l'Union internationale de conservation de la nature (UICN)	ONG	2,60	
	SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE	BURKINA FASO	Projet d'assainissement en milieux urbains	Entreprise publique	2,50
COLOMBIE		Prêt souverain en appui à la réforme de la politique de protection sociale de l'État Colombien	État	295,31	
CÔTE D'IVOIRE		Renforcement du système de santé ivoirien	État	62,20	
GUINÉE		Renforcement de la santé de la mère et de l'enfant	État	10,00	
MADAGASCAR		Amélioration de la santé maternelle et infantile	ONG	4,00	
MALI		Appui au programme de recherche et de lutte contre le paludisme	Centre de recherche	2,00	
		Facilité ONG Santé pour le Mali	ONG	8,00	
MOZAMBIQUE		Construction d'hôpitaux à Beira et Marromeu	État	12,00	
NIGER		Accès aux soins des enfants de moins de 5 ans	État	6,00	
PAKISTAN		Appui à la mise aux normes environnementales du CHU Aga Khan de Karachi	Fondation	11,93	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO		Lutte contre le choléra à Uvira par l'accès à l'eau potable et à l'hygiène	État	6,00	
TANZANIE		Soutien au développement de services de santé de base	Fondation	39,88	
MULTI-PAYS		Appui au réseau régional de surveillance épidémiologique de l'océan Indien	Entreprise publique	6,00	
		Renforcement du secteur du laboratoire dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest	Fondation	5,00	
		Programme de lutte contre le Sida et de soutien aux populations stigmatisées	ONG	1,35	
SECTEUR PRODUCTIF		BURUNDI	Appui au secteur de la microfinance	État	3,00
		CAMBODGE	Ligne de crédit eau et électricité	Institution financière privée	11,06
	MALI	Ligne de crédit pour le financement du secteur agricole	Institution financière publique	5,00	
	MAURICE	Ligne de crédit environnementale auprès de banques mauriciennes	Institutions financières publiques et privées	60,00	
	TUNISIE	Appui à la création d'une institution de microfinance	Institution financière privée	1,00	
		Appui aux jeunes créateurs d'entreprises	État	1,80	
	MULTI-PAYS	Soutien aux très petites entreprises en Afrique subsaharienne	ONG	1,23	
		Programme de renforcement du commerce régional dans l'océan Indien	Chambre de commerce	2,40	
		Programme pilote d'inclusion financière par la diversification des produits et l'innovation	ONG	2,00	
	AUTRES (aides budgétaires...)	ALGÉRIE	Programme de renforcement de la société civile	ONG	2,50
BURUNDI		Aide budgétaire	État	3,00	
CÔTE D'IVOIRE		Aide budgétaire globale (sur C2D)	État	24,00	
GUINÉE		Aide budgétaire globale (sur C2D)	État	7,00	
		Programme de renforcement des organisations de la société civile	ONG	1,92	
MALI		Aide budgétaire globale	État	15,00	
NIGER		Aide budgétaire globale	État	10,00	
SÉNÉGAL		Prêt de soutien budgétaire	État	60,00	
VIETNAM		Aide budgétaire lutte contre le changement climatique	État	20,00	
MULTI-PAYS		Aide budgétaire globale à la CEMAC	Institution internationale	20,00	
		Aide budgétaire globale à l'UEMOA	Institution internationale	40,00	

Hors projets Outre-mer et PROPARCO (présentés dans le Rapport Outre-mer et le Rapport PROPARCO).



Crédits

Coordination AFD – Marie de Jerphanion, Benjamin Neumann, Kulthum Laoufi.
Conception graphique et réalisation : Pepper Only. Fabrication : Déjà Link.

Crédits photographiques

P 1 : Olivier Jourdanet, d'après un modèle de globe créé par Joachim Robert
P 2 : a : James Keogh - b : Julien Girardot - c : Laurent Weyl
P 3 : a : Joseph Moura - b : Isabelle Bonillo - c : François Carlet Soulages
P 4 : Pepper Only / P 5 : Alain Goulard / P 6 : Ons Abid pour l'AFD / P 7 : Laurent Weyl
P 8 : a : CEFEB - b : Éric Chauvin / P 9 : a : Éric Beugnot - b : Mathieu Arnaudet
P 10 : a : Isabelle Bonillo - b : Didier Gentilhomme
P 14 : a : Laurent Weyl - b : Joseph Moura
P 15 : Thierry Trouillet / P 18 : Alexander Schuecke / P 21 : Julien Girardot
P 22 : Modali pour l'AFD / P 23 : Joseph Moura / P 24 : Joseph Moura
P 25 : Harandane Dicko / P 26 : Thierry Latreille / P 27 : Daoud Bouledroua
P 28 : François Carlet Soulages / P 29 : a : Aude Flogny - b : Olivier Gilard, AFD
P 30 : Franck Galbrun / P 31 : a : Carlos Tobon - b : droits réservés
P 32 : Julien Girardot
P 33 : a : Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais - b : Gérard Barsacq
P 34 : a : Oriane Zerah / b : AFD droits réservés
P 35 : a : Chantal Regnault - b : Stephan Richard
P 38 : a : Nawal Moiline pour l'AFD - b : Harandane Dicko
P 40 : a : Matthias Ripp licence Creative Commons - b : Fabienne Pouyadou
P 41 : Julien Girardot / P 42 : a et b : Laurent Weyl / P 43 : CEFEB
P 44 : a et b : LeverdeRideau pour l'AFD / P 47 : Joseph Moura / P 51 : Pepper Only
P 52 : Thierry Trouillet
P 53 : a : Virginie Leroy Saudubray - b : Abdellilah Chach - c : droits réservés
d : Éric Chauvin - e : Pascal Fellous
P 63 : a : François Carlet Soulages - b : Julien Girardot - c : Carlos Tobon

Ce rapport est imprimé avec des encres végétales et non minérales.
La certification PEFC du papier apporte la garantie que les bois utilisés pour la production de fibres papetières ne participent pas à la déforestation et respectent les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt.

ISSN : 1299-0094
Dépôt légal : mai 2014



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 | 53 44 31 31 - Fax : +33 | 44 87 99 39

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12

France

www.afd.fr